

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : L'élargissement des marchés de consommation, par M. Georges De Leener. — La situation économique de la Belgique (novembre-décembre 1936). — Chronique : Le recensement économique et social du 27 février 1937. Le marché des céréales en janvier 1937. — Erratum. — Statistiques.

L'ÉLARGISSEMENT DES MARCHÉS DE CONSOMMATION

par M. Georges De Leener,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Dans un article récent publié à cette même place et consacré à la loi des débouchés dans les conjonctures de crise (1), nous avons esquissé l'intérêt que présente pour la pratique de la distribution cette question éminemment théorique. Nous avons en même temps insisté sur les possibilités qu'elle implique pour un accroissement général et simultané des ventes des multiples articles du commerce sans que l'augmentation des uns doive nécessairement entraîner une contraction des autres. Nous croyons utile de revenir à la même question en nous arrêtant cette fois plus spécialement aux conditions dans lesquelles se pose le problème de l'élargissement des marchés de consommation ainsi qu'aux moyens à y employer.

La portée de telles considérations ne peut échapper à quiconque a le souci de la prospérité des entreprises de production ou de celle des entreprises de distribution, celles-ci comprenant tous les échelons du commerce depuis le grossiste jusqu'au plus modeste détaillant.

Pour les entreprises de production qui commencent seulement, du moins dans un grand nombre de pays, à se relever des effets de la crise, le retour à la prospérité complète ne s'achèvera que par un élargissement durable de tous les marchés de consommation. On sait que la crise actuelle, dont les débuts remontent au cours de l'année 1929, présente, outre une durée attei-

gnant déjà sept à huit années, un exceptionnel degré d'acuité. Dans sa gravité en partie sans précédent, d'aucuns ont voulu voir plus qu'un renversement de conjoncture dans la succession cyclique des phases de prospérité et des phases de dépression telle que le déroulement en était d'ordinaire considéré. A les entendre, il s'agirait d'une crise de structure. Les symptômes généraux de redressement qui se manifestent presque partout semblent devoir opposer un démenti à cette conception. Encore reste-t-il que les conséquences exceptionnellement graves de la crise appellent l'attention sur les causes de cette aggravation particulière et sur les moyens à mettre en œuvre, soit pour en atténuer le retour dans l'avenir, soit pour en amoindrir sans retard les effets présents.

Nul doute qu'un excessif rythme d'accroissement des moyens de production soit parmi les causes de cette aggravation particulière. Les années de gain facile qui suivirent quasi immédiatement le rétablissement de la paix et celles qui succédèrent aux premières des dévaluations ou des stabilisations monétaires, sans parler des largesses dans la multiplication du crédit, furent autant de circonstances qui inclinèrent au suroutillage. Dans diverses catégories d'activités, notamment dans les industries chimiques, les inventions techniques contribuèrent encore à l'amplifier. Aussi l'accroissement de l'outillage prit-il des proportions exorbitantes dans nombre d'industries.

Il sied de souligner cependant que la consommation est remontée dans ces dernières années à un niveau tel

(1) GEORGES DE LEENER, « La loi des débouchés dans les conjonctures de crise », *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique*, 10 août 1936.

que l'excès d'outillage ou d'équipement ressort actuellement beaucoup moins excessif qu'il est devenu commun de le dénoncer. Par exemple, la production de la fonte dans le monde est revenue en 1935 à bien près de 100 millions de tonnes par an, soit seulement 20 p. c. de moins que le maximum atteint en 1929, mais un quart en plus environ que la production maximum des années d'avant-guerre. D'autre part, la production des automobiles s'est relevée en 1935 à 5.172.000 unités, en tendant à se rapprocher rapidement du chiffre record de 6.315.000 en 1929.

Si pour de nombreuses productions, la marge qui subsiste n'est plus quantitativement considérable, elle n'en continue pas moins à affecter plus ou moins gravement le rendement des entreprises. Dans nombre d'industries, il peut suffire d'un écart apparemment minime entre leur production effective et leur capacité maxima pour que les résultats d'exploitation soient déficitaires, ou très insuffisants. Des entreprises les moins bien loties peuvent même s'en trouver condamnées au chômage total; dans d'autres, les prix de revient restent excessifs à raison de l'insuffisance d'occupation; des ouvriers chôment; sous la pression d'un excès d'outillage inclinant à un surcroît de production, les prix sont déprimés. Aussi importe-t-il que cette marge soit comblée au plus tôt par un accroissement des ventes. Pareil objectif mérite d'autant plus d'intérêt que sa réalisation ne nécessite pas d'accroissements massifs de la consommation. Une augmentation de celle-ci de quelque 10 ou 20 p. c. seulement y suffirait souvent.

Dans les conditions de la crise actuelle, on relèvera utilement une particularité nouvelle qui est liée à des changements survenus dans la consommation. A la fois par suite de multiples créations d'ordre technique et d'emplois croissants des dépenses ménagères à des acquisitions à des fins autres que la consommation journalière, de nombreux débouchés ont été plus atteints que jadis. Pour comprendre les particularités de cette influence mise en évidence par LOVEDAY, on notera que l'amélioration du standard de vie et l'apparition sur le marché de nouveaux articles dont la consommation est échelonnée sur de longues périodes, tels que les automobiles, l'équipement ménager moderne, etc., ont modifié la nature de la demande en lui imprimant un caractère plus instable. Pendant les périodes de dépression, l'achat de ces biens non périssables peut être assez facilement différé de plusieurs années (2). A ce titre, la dépression se traduit dans de nombreux articles par un rétrécissement des marchés de consommation dont les crises antérieures n'ont pas présenté d'équivalents et l'état critique s'en est trouvé d'autant plus aggravé. On comprend mieux en même temps tout l'intérêt qui s'attache, au point de vue de la production, à l'analyse des moyens susceptibles d'agir sur les marchés de consommation dans le sens de leur élargissement en contrebalançant la ten-

(2) Comité mixte : Dotation Carnégie, Chambre de Commerce internationale. *Reconstruction économique internationale*. Paris, Chambre de Commerce internationale, 1936, p. 38.

dance à leur rétrécissement dont nous venons de dégager une cause essentielle autant que nouvelle.

L'intérêt des mêmes questions n'est pas moindre pour les entreprises de distribution. On sait combien certaines de celles-ci se plaignent de leurs vicissitudes actuelles. En tout état de cause, elles ne peuvent que trouver des possibilités avantageuses dans tout élargissement des marchés de consommation. Nous ne discuterons point ici pourquoi ces possibilités ne se présentent pas également pour toutes, quelles que soient leurs formes et leurs catégories respectives. Pour l'instant, il nous paraît suffire de souligner l'intérêt que la généralité d'entre elles doivent accorder au problème ici posé de la multiplicité et de l'intensité des consommations de toute espèce. Cette multiplicité et cette intensité ont d'ailleurs été parmi les causes fondamentales du prodigieux essor du commerce de détail pendant ces derniers cent ans. Dans de nombreux emplois, là où un article suffisait à contenter tous les besoins, il y a un siècle, des centaines d'articles différents s'offrent aujourd'hui pour les satisfaire dans leur diversité infinie. De cette diversité, chacun peut se rendre compte au simple examen des devantures des magasins de détail où la plus extrême fantaisie des marchandises est devenue souveraine.

Le même essor n'est point achevé. A la vérité, on n'en aperçoit point de terme. D'ores et déjà, il explique tout ce que le commerce de détail a gagné en occasions d'interventions lucratives dans l'écoulement de marchandises de plus en plus multiples. Tout nouvel élargissement des marchés de consommation lui ménagera dans l'avenir des possibilités certaines dont l'évidence contraste singulièrement avec les doléances sur la prétendue fin des commerçants de détail.

* * *

Dans le problème de l'élargissement des marchés de consommation, il ne s'agit pas seulement de l'accroissement progressif des consommations en rapport avec l'extension de la production. En raison des vicissitudes qui sont liées au renouvellement périodique des états de crise dans les circonstances aggravantes que nous venons de caractériser, il s'agit aussi de tendre à atténuer les resserrements consécutifs de la consommation. Encore qu'une distinction apparaisse ainsi dans leurs objectifs, rien d'essentiel ne distingue nécessairement dans leur principe les moyens qui se recommandent pour l'élargissement des marchés de consommation. Quels qu'ils soient aussi, ils se fondent sur l'action des divers facteurs dont dépend la consommation au détail.

Il ne peut être question ici de reprendre par le menu l'examen de tous ces facteurs. Les effets de certains de ceux-ci sont de notoriété presque banale. Telle l'influence exercée par la baisse des prix qui stimule généralement les achats. Nos considérations se borneront à des particularités que présentent certains de ces facteurs, ainsi qu'à des conditions spéciales dans lesquelles se manifestent leurs effets.

Pour ce qui est des effets des prix, nous noterons que leur influence devient d'une importance capitale lorsque leur baisse les conduit jusqu'à un niveau si modique qu'une marchandise ne vaut plus même assez pour mériter d'être réparée ou entretenue. Dans ces conditions, les achats s'en renouvellent incessamment à la différence de ceux d'articles plus chers dont l'usage est prolongé par des travaux de remise en état.

A côté de son prix, le besoin d'un article est un autre facteur essentiel de sa consommation. Peu importe qu'il s'agisse d'un besoin tel que celui d'une paire de chaussures de travail pour un ouvrier ou que celui d'un journal amusant et illustré acheté sur le quai d'une gare pour être vaguement feuilleté au cours d'un voyage rapide. L'essentiel est que le besoin qui alimente les marchés de consommation est un complexe où interviennent mode, snobisme, fantaisie, versalité et jusque désir de singularité. Si les besoins sont infinis pour l'ensemble des articles du commerce de détail considérés *in globo*, ils ne présentent néanmoins pas pour tous indistinctement ce caractère à un même degré. Parmi ceux que des besoins infinis affectent le plus, on retiendra tous les objets dont l'usage ne se confond pas avec une consommation sous forme de destruction immédiate et dont l'emploi s'accompagne de satisfactions dans leur présentation extérieure. Tels sont les multiples articles de toilette, d'ameublement, etc. Dans tous ces articles, la satisfaction de leurs acquéreurs tient souvent en grande partie à leur nouveauté et à leur fantaisie. Le commerce de détail y trouve des possibilités d'extensions illimitées dont tout détaillant avisé peut tirer un profit par des moyens que nous indiquerons. Elles sont le fait notamment d'achats de marchandises destinées à remplacer des articles de même usage désormais voués au rancart. Des circonstances analogues présidant aux achats de voitures automobiles permettent de ranger celles-ci dans la même catégorie.

Le pouvoir d'achat du public est aussi un facteur bien connu du développement de la consommation. Nous n'y insisterions pas si nous ne croyions utile de le considérer dans certaines de ses conjonctures propres. On sait qu'il varie en accord avec la loi des débouchés suivant laquelle, sous quelques réserves de circonstances, un produit créé offre dès cet instant un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur (3); mais, indépendamment de ses variations selon cette loi, il est susceptible de donner lieu à de très grands écarts. Il est, en effet, une grosse partie de la population qui ne dépense pas tout son revenu, l'épargne ou la thésaurisation en absorbant le reste. Dans la mesure où des acheteurs réduisent la part soustraite à la dépense, ils accroissent d'autant leur pouvoir d'achat effectif. Or, les variations de la part de l'épargne et de la thésaurisation sont liées aux circonstances économiques. Dans les temps d'insé-

(3) Cf. l'article ci-dessus cité dans le *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique*, 10 août 1936.

curité, la thésaurisation s'accroît, tandis qu'elle se restreint lorsque revient la confiance. Elle s'accroît aussi par le fait d'acheteurs préférant différer leurs dépenses lorsque les prix manifestent une baisse dont ils escomptent une prochaine accentuation. Que celle-ci s'arrête et que la hausse survienne ou même seulement que l'imminence s'en révèle, et ce sera assez pour retourner les dispositions des acheteurs. N'ayant plus d'intérêt à différer leurs achats pour bénéficier de prix plus bas, ayant épuisé leurs réserves de certains articles de consommation ou usé à l'extrême des articles d'emploi courant, ils multiplient leurs achats et ils les précipitent même et d'autant plus que la hausse des prix se fait plus sensible. Même à part cette influence de la conjoncture, le commerce de détail a grand intérêt à tirer parti de la réserve de pouvoir d'achat que constituent ainsi les sommes soustraites aux dépenses immédiates. Des commerçants habiles peuvent y trouver des occasions pour accroître leurs ventes à de nombreux acheteurs.

Autre facteur dont dépend la consommation : la qualité de la marchandise. Des spécialistes du commerce des œufs en Belgique estiment que l'augmentation de leur consommation dans le pays a été en partie le résultat de garanties de qualité assurées aux acheteurs par le marquage. En 1913, la consommation était de 154 œufs en moyenne par habitant et par an. Elle est passée à 240 en 1935. Il est vrai qu'elle varie avec les prix selon les saisons; mais, à tout prendre, l'accroissement de la consommation, abstraction faite des différences saisonnières, serait beaucoup plus dû à la confiance accordée par le public aux œufs du commerce grâce à leur qualité qu'à leur bon marché relatif.

On comprend d'ailleurs sans peine que l'insuffisance de la qualité d'une marchandise rebute un grand nombre d'acheteurs ou fasse hésiter des consommateurs à en intensifier leurs emplois. Plus importante encore que l'amélioration de la qualité est sans doute, à certains égards, sa constance pour les avantages qu'elle vaut à ses consommateurs. Elle les garantit contre tout risque de déchet dans l'emploi de la marchandise en question. On rapporte à ce propos que la consommation des fruits et jus de fruits aux États-Unis a été fort développée grâce à leur régularité de qualité et à leur conformité constante à des standards (4). Ainsi apparaît le rôle de la standardisation dont l'influence peut être grande dans la vente de certains articles. Il n'est pas douteux que la standardisation en matière d'appareils photographiques et de leurs accessoires ait largement favorisé le développement de la photographie d'amateurs, notamment en voyage, en permettant l'achat de films, où que soit le touriste, avec la certitude de leur emploi avec succès. De même pour les autos, dont les pièces de rechange sont standardisées et mises à la disposition du public en de nombreuses agences.

(4) ANDRÉ BÉRARD, *Du producteur au consommateur. Fruits et légumes. Campagne 1935*. Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1936, p. 11.

Par contre, l'influence de la standardisation serait nulle, même fâcheuse, dans la vente d'articles dont la fantaisie et la variété, ainsi que l'inconstance, sont appréciées plus que toute autre chose par les acheteurs, comme en matière d'articles de vêtements. Pour qu'elle produise tous ses effets dans le domaine où nous nous plaçons, il est nécessaire que la standardisation s'applique surtout à des articles destinés à subir, de la part de leurs acheteurs, une mise en œuvre quelconque, par exemple, des pâtes alimentaires, dont les achats seraient évidemment contrariés si elles donnaient lieu à des préparations culinaires incertaines ou inégales.

* * *

Après ces considérations sur des particularités essentielles des facteurs de la consommation, nous passerons aux moyens qui s'indiquent pour les mettre à profit en vue d'élargir le marché. En premier lieu se pose à ce sujet la question de l'action à exercer sur les prix, laquelle se présente sous un double aspect. D'une part, il s'agit de savoir qui, parmi les producteurs et distributeurs intermédiaires, dispose de plus de moyens d'action sur les prix. D'autre part, il importe de distinguer l'intérêt qu'ils trouvent respectivement à agir sur leur baisse. Beaucoup de marchandises sont vendues à des prix sur lesquels les circonstances déterminent parfois des baisses de 50 p. c. et même plus sans que leur producteur soit nécessairement mis en perte. Une diminution de 50 p. c. peut laisser intact le bénéfice industriel, voire l'accroître si, d'un côté, des transformations de la production ont été causes d'une diminution équivalente dans le prix de revient du producteur et si, de l'autre côté, à la baisse des prix de vente a correspondu un accroissement considérable à la fois de la consommation et de la production. En dépit de la marge très élevée qui sépare le prix de vente au détail du prix de vente du producteur, il n'y a guère de possibilité pour les distributeurs, même agissant à tous les échelons de la distribution, d'abaisser le coût de leurs interventions dans la même proportion dans laquelle le prix de revient peut être abaissé chez le producteur. Ce prix de revient représentant souvent plus de la moitié du prix de vente à la consommation, la réduction du prix de détail sera ainsi en valeur absolue beaucoup plus le fait du producteur que de chacun des intermédiaires de la distribution. De nombreux articles manufacturés du commerce de détail, considérés à quelques années d'intervalle, témoignent de baisses de prix souvent dans de fortes proportions. Elles sont la conséquence d'abaissements correspondants dans les prix de revient chez les producteurs. Dans cette baisse de leurs prix de revient, avec baisse corrélative de leurs prix de vente, ils trouvent souvent l'occasion d'une augmentation de leur profit grâce à l'accroissement de leurs volumes de production. Il n'apparaît pas que, dans les rouages de la distribution, le coût des opérations soit à beaucoup près susceptible en général de diminuer dans la même proportion que le prix de revient chez le manu-

facturier pour une égale augmentation de la production et des ventes. Nous croyons cependant utile d'ajouter que cette différence entre coût de production et coût de distribution mériterait de faire l'objet d'observations méthodiques dont des données numériques expérimentales pourraient être dégagées. Les résultats de ces observations présenteraient sans doute des écarts selon les articles, selon leurs conditions de production et selon les circonstances de leur distribution. Leur connaissance serait d'une grande importance, comme on le comprendra par la suite, au point de vue des moyens dont peuvent user les distributeurs et plus spécialement les commerçants détaillants pour élargir leurs débouchés.

Qu'il s'agisse de provoquer l'éveil de besoins latents chez de futurs clients ou d'agir sur la clientèle effective pour l'amener à accroître ses achats, les détaillants et les producteurs ont un grand intérêt à tirer parti du pouvoir d'achat qui est détourné dans les voies de la capitalisation ou de la thésaurisation. Ils s'efforceront de provoquer un accroissement des achats dans les genres d'articles susceptibles de donner lieu à de grosses augmentations de la consommation dans le chef des mêmes consommateurs. Il en est ainsi évidemment beaucoup plus pour des articles d'usage tels que mobilier et accessoires, vêtements et marchandises auxiliaires de la toilette, etc., que pour des articles alimentaires où même la gourmandise est contenue dans certaines limites. Néanmoins, même dans les produits d'alimentation et sous la réserve de pouvoir d'achat suffisant, de larges possibilités d'accroissement de la consommation globale existent aussi. Elles peuvent être le fait de combinaisons dans leur usage à la faveur, notamment, de leur emploi dans des préparations nouvelles auxquelles le public consommateur sera initié. Sans même dépendre de changements dans leur emploi, les fruits sont dans la plupart des pays vendus en beaucoup plus grandes quantités que jadis. A la plupart des tables où ils sont servis chaque jour, de larges possibilités subsistent encore pour l'extension de leur consommation. Les moyens à mettre en œuvre à ces diverses fins se confondent aussi avec la publicité, l'offre verbale, la présentation matérielle de la marchandise, etc. Eventuellement, on se servira de démonstrations accessibles au public dans les magasins de détail. On s'y livrera aussi dans les vitrines de ceux-ci. On y emploiera, enfin, des « roulettes » automobiles, dont le personnel fera des démonstrations concernant l'emploi d'une marchandise nouvelle en s'adressant au public sur les marchés.

On met avantageusement à profit les pouvoirs d'achat disponibles en déterminant les acheteurs à accroître leurs achats de certains articles parce que les formes nouvelles sous lesquelles ils leur sont présentés en stimulent leur consommation. Utilisé dans la préparation de confitures offertes en vente au public, le sucre est susceptible d'élargissements de sa consommation dans de plus grandes proportions que si le soin était laissé aux acheteurs de l'employer à

la confection du même produit dérivé. La préparation du jus du raisin livré à la consommation d'acheteurs qui y furent gagnés par une propagande *ad hoc* a contribué à accroître dans divers pays les débouchés de ce fruit. Plus caractéristique encore est le développement de la fabrication des appareils d'amateurs pour prises de vues cinématographiques. Leur emploi présente, pour les fabricants de films, le grand avantage de nécessiter une consommation de ceux-ci infiniment plus grande que dans les appareils à prise de vues fixes.

Outre les efforts des producteurs dans la production de nouveaux articles ou dans l'appropriation d'anciens articles en vue de l'élargissement de leur besoin de la part du public et outre l'emploi de tous les moyens qui s'imposent aux commerçants ou aux fabricants dans le même but, une action systématique est utile dans le sens de la propagande par la qualité. Il est donc indispensable que les acheteurs soient assurés de celle-ci. Il ne suffit pas qu'elle soit obtenue par une production ou par des assortiments adéquats et qu'elle se conserve sous la protection d'emballages appropriés. Il est nécessaire qu'elle devienne de notoriété générale et qu'elle se confonde dans l'esprit du public avec sa connaissance de la marchandise. Pratiquement, cette condition implique l'emploi de marques de commerce, la vente sous emballage et une publicité vulgarisant les marques consacrées. De telles modalités de vente constituent une aide puissante pour le détaillant en lui facilitant beaucoup l'accroissement de ses propres ventes. Elles déterminent de la part des acheteurs la confiance en des articles à l'égard desquels ils se montraient plus ou moins réfractaires lorsqu'ils n'étaient guidés dans leurs achats que par l'ouï-dire du commerçant de détail. De concours avec le fait d'une qualité indiscutable, la marque ouvre ainsi des débouchés à des marchandises que le public se fût gardé d'acheter en raison de ses doutes sur leur qualité. A cet égard, de multiples exemples empruntés à la pratique de la vente des fruits sous emballage ou étiquetés au nom d'une marque très connue pourraient être cités à l'appui de nos observations.

A la question des marques comme moyen d'expansion des débouchés se rattache celle des contre-marches. On connaît le but et les procédés qui les caractérisent. Elles consistent à affecter au lancement des articles d'un même producteur une marque complètement différente de celle sous laquelle le public consommateur est accoutumé à distinguer les produits de sa fabrication. La considération de l'usage des contre-marches nous conduit à faire observer que, dans certains commerces, une réduction de prix pour élargir les ventes est estimée contraire aux intérêts du producteur. Il s'agit de commerces d'articles dont la vogue pourrait souffrir si le public était enclin à voir dans une diminution de prix une disqualification de la marchandise. L'exemple des parfums est classique à ce sujet. Dans ces conditions, l'élargissement des débouchés par le moyen de réduction de prix ne peut s'entendre que de la vente de

nouveaux articles à prix réduits et non d'une baisse sur les prix d'articles déjà lancés et appréciés du public. La contre-marque servira à ouvrir les débouchés à ces nouveaux articles, tout en sauvegardant la clientèle de l'ancien article vendu à prix fort.

* * *

Il nous reste enfin à exposer dans quelle mesure considérable et souvent insoupçonnée ces moyens sont susceptibles de produire des résultats à la condition d'être opportunément mis en œuvre.

Une première observation générale s'impose. Elle concerne le choix de la meilleure voie de distribution qui permette de porter au maximum la consommation d'un article. La question doit être étudiée dans chaque cas particulier en vue de déterminer notamment si le concours des grossistes ou même des détaillants est réellement utile. L'utilité du concours de ces derniers sera rarement contestable. Il n'en sera pas de même de l'intervention des grossistes. Le choix de la meilleure voie de distribution conduira aussi à faire une sélection entre les intermédiaires-détaillants ou autres selon les spécialités de leur commerce. Par exemple, l'élargissement de la vente des disques sonores sera favorisé par le recours aux commerçants de mobilier pour la vente des meubles de gramophones. Des acheteurs de mobilier seront ainsi souvent déterminés à comprendre un tel meuble dans le choix des pièces devant constituer leur ameublement. Par le fait même, ils deviendront acheteurs de disques dont la vente s'élargira en conséquence.

Des efforts destinés à abaisser la marge entre le prix à la production et le prix à la consommation doivent être systématisés. De nombreux faits pourraient être rapportés pour montrer les résultats qui en ont été obtenus dans l'élargissement des débouchés. L'exemple des économies réalisées en Suisse par la *Migros* est significatif à cet égard. Les mêmes marchandises qui, achetées autrefois dans le commerce de détail d'épicerie représentaient dans un village suisse une dépense de 100.000 francs, ont pu être acquises par les consommateurs pour 80.000 francs au maximum (5). Ils ont donc disposé d'un surplus de 20.000 francs qui, appliqués à d'autres achats, ont permis d'élargir les débouchés de multiples articles.

De larges utilisations de la publicité seront fécondes à la condition de l'appuyer par des apports d'arguments irrésistibles et de l'accompagner en temps utile de distributions gratuites d'échantillons à domicile et par des étalages publicitaires dans des magasins sur des artères de grand passage. Le recours aux agences de publicité permettra à la plupart des producteurs d'obtenir des résultats qu'ils ne pourraient obtenir directement. Chargée par le gouvernement de l'Indochine d'agir sur le public français pour élargir la consommation du riz en France, l'*Agence Havas* a réussi, par des moyens de publicité, à faire passer cette consommation de 232.000 tonnes en 1930 à 809.200 tonnes en 1934. La publicité, qui avait été

(5) GOTTLIEB DUTTWELER, *Migros und Wirtschaft. Positive Vorschläge zur Sanierung des Lebensmittelhandels*, Zürich, Verlag Rascher & Co.

basée sur un prix de revient de fr. 8,50 la tonne d'après le chiffre de 1930, coûtait, en 1934, un peu moins de fr. 2,50 la tonne (6). Si même ils entreprennent en propre la publicité, les producteurs ont intérêt à s'entourer du maximum de documentation qui leur permettra de connaître le marché et d'en suivre les vicissitudes. A cet égard aussi, le recours aux services d'agences ou d'offices spécialisés dans ces études pourra être fécond, de même que l'utilisation de toutes les statistiques disponibles dont ils auront soin de s'enquérir (7). A des fins de réclame, il n'est pas jusqu'au plus modeste détaillant qui ne puisse retirer de ses propres étalages des avantages considérables. On rapporte les détails de deux expériences parallèles faites chez deux pharmaciens. Chez le premier, les vitrines restées vides de publicité pendant trois semaines ont donné lieu à une diminution de 12.000 francs du chiffre de vente. Pendant le même temps, une vitrine, restée jusque-là inexploitée, a été utilisée chez le deuxième pharmacien pour l'exposition d'un seul produit. Il en résulta une augmentation de 6.000 francs du chiffre de vente total de la pharmacie, dont près de la moitié due à la vente de l'article en vitrine (8).

On connaît la campagne intense poursuivie dans divers pays pour le développement de la consommation des bananes, par une grande entreprise qui en fait la récolte et la distribution en gros. Elle est intéressante à citer pour les avantages qu'elle a procurés aussi à de nombreux commerçants-détaillants. Ceux qui, exploitant des magasins de fruits ou de comestibles, ont entrepris la vente des bananes en s'y appliquant de leur mieux selon les manières qui viennent d'être exposées ont bénéficié d'un sensible accroissement de l'ensemble de leurs ventes.

Les conditions ne sont guère différentes lorsqu'il s'agit d'articles connus dont un élargissement de débit est poursuivi par les intéressés. Tel est encore le cas des bananes, dont la vente dans de nombreux pays ne cesse de progresser grâce à l'application d'efforts systématiques de même espèce. Nous citerons aussi, dans cet ordre d'idées, l'action entreprise en Belgique pour développer la consommation de raisins de table. A la faveur d'une propagande par la presse et d'initiatives de certains grossistes et de grands magasins, associées avec la baisse des prix qui atteignit jusqu'à 60 p. c. et qui est encore actuellement de 50 p. c., la vente des raisins de serres du pays est passée d'environ un million de kilogrammes en 1930 à près de 6 millions de kilogrammes en 1935.

Dans cette matière, les efforts individuels sont souvent suppléés par une organisation collective. Le groupement de propagande pour le raisin belge est pour une part importante dans l'accroissement des ventes de raisin en Belgique. Dans divers pays, des groupe-

ments constitués à cette fin s'appliquent depuis de nombreuses années à une propagande systématique en faveur du développement de la consommation du sucre (9). Ils obtiennent des résultats fructueux. Il en est de même de l'action entreprise dans divers pays par l'Office du thé, qui est le bureau de publicité officielle des planteurs des Indes néerlandaises, des Indes britanniques et de Ceylan. De tels groupements sont éventuellement patronnés par les pouvoirs publics et subsidiés par l'Etat.

Les progrès réalisés à la faveur de cette action collective sont dignes d'attention. Dans la propagande poursuivie en Belgique à l'effet de développer la consommation du sucre, des résultats pertinents ont été obtenus. En cinq ans, la consommation belge est passée de 215.000 à 228.000 tonnes de sucre brut par an pour un prix de vente en forte hausse (10). Le résultat est plus significatif encore si l'on observe que, dans le même intervalle, la vente des produits de la boulangerie a accusé un recul de 35 p. c., avec des prix en baisse continuelle.

On remarquera que dans l'éventualité d'articles dont le public apprécie déjà les mérites et les avantages, la part d'intervention des commerçants-détaillants grossit d'importance relative, car les producteurs n'ont pas lieu d'intervenir, tout au moins dans la même mesure pour faire connaître leur marchandise. Leur intervention se bornera à répandre davantage encore la conviction commune en la valeur de leurs produits et à améliorer ceux-ci, si possible, outre une action de publicité d'entretien. La part d'intervention du détaillant conserve, par contre, une très grande importance pour l'action directe qu'il peut exercer sur les consommateurs, par une présentation favorable de la marchandise. Cette présentation joue un rôle éminent, particulièrement dans le cas des fruits dont les exemples viennent d'être cités.

Des commerçants-détaillants sont intervenus auprès des fabricants de pâtes alimentaires pour obtenir que celles-ci soient emballées dans de la cellophane qui laisse apparaître immédiatement à l'œil l'aspect réel du produit en augmentant l'attrait exercé par celui-ci sur les acheteurs. D'autre part, un grand magasin, qui s'est fait le collaborateur de l'Office du thé en mettant à sa disposition un stand de démonstration où un grand nombre de personnes déambulant dans le rayon d'alimentation s'arrêtaient pour déguster une tasse de thé, a obtenu que, sur quatre personnes qui le dégustaient, une au moins en achetait sur-le-champ une quantité de 100 ou de 250 grammes.

S'il est vrai qu'en matière d'influence sur les prix, un rôle prépondérant revient aussi aux producteurs, ce n'est pas à dire que les détaillants ne puissent également agir très utilement, même en ordre principal. Dans le commerce de détail, les sommes ajoutées aux prix de gros des marchandises — le ressort

(6) PIERRE ABENCE, *Publicité sans qui les choses...* Paris, 1935.

(7) Cf. ROBERT CAUSSIN, *La statistique et l'étude de la distribution en Belgique*, Bruxelles, Editions du Comité Central Industriel de Belgique, 1936, et

G. HARRISON et F. C. MITCHELL, *The home market, a handbook of statistics*, Londres, Allen & Unwin, 1936.

(8) RICHARD, « L'étalage », *La Publicité, Revue mensuelle des méthodes modernes de vente*, avril 1936, p. 283.

(9) ALBERT BARTENS, *Vergleichende Studie über die Durchführung der Propaganda für Zucker in einzelnen Zuckerindustrien und Ländern*. Rapport au IV^e Congrès international technique et chimique des industries agricoles, Bruxelles, 1935.

(10) C. JOSSET, *La propagande sucrière belge*, Rapport au IV^e Congrès international technique et chimique des industries agricoles, Bruxelles, 1935.

— pour l'établissement des prix de détail ne doivent pas être nécessairement uniformes pour tous les articles. Certains de ceux-ci peuvent supporter une part plus élevée que d'autres parce qu'un certain relèvement de leurs prix ne contrariera pas sensiblement leur vente et qu'une diminution des prix ne l'élargirait pas. En d'autres termes, ce sont des articles dont la demande est peu élastique. Pour ceux dont celle-ci est, au contraire, très élastique, l'intérêt du détaillant, se rencontrant sur ce point avec l'intérêt du consommateur, sera d'en abaisser le prix de vente en les chargeant d'un moindre « ressort ». Il pourra en retirer un avantageux élargissement de ses ventes sans aucune diminution de prix de la part du producteur.

C'est encore des détaillants que dépend une action intermittente éventuelle sur les prix. Des articles dont la vente est lente et auxquels boude le public sans raison apparente bénéficieront souvent d'un élargissement durable de leurs ventes à la faveur de l'organisation de ventes exceptionnelles à des prix de rabais pendant quelques jours. Cette action intermittente sur les prix est susceptible de se combiner avec des achats spéciaux de marchandises destinées à être vendues dans un très court délai, de telle sorte qu'il peut ne s'écouler qu'une semaine au plus entre le jour de leur réception et le dernier jour de leur vente. Dans ces conditions, la grande vitesse de rotation permet de pratiquer des prix réduits moyennant le concours d'une publicité intensive qui active la vente des articles en question. A l'occasion de ces ventes, le public prend goût à une marchandise dont il ignorait les mérites ou il amplifie ses achats s'il la connaissait déjà, parce qu'il se laisse séduire par des prix exceptionnellement avantageux.

L'action intermittente exercée sur les prix par les détaillants, éventuellement en rapport avec des réductions de prix consenties par les producteurs, peut consister en remises accordées dans des périodes où, pour des raisons saisonnières, la vente ralentit et où un stimulant est susceptible d'agir utilement sur la consommation. Cependant, on se gardera d'interventions intempestives telles que celles qui reviendraient à solliciter le pouvoir d'achat du public dans un temps où ses disponibilités sont, soit réduites, soit engagées, comme notamment à la fin et avant les voyages de vacances et les villégiatures d'été.

Dans tous les cas qui viennent d'être envisagés et soit que le rôle principal incombe au producteur ou qu'il incombe au distributeur, un choix méthodique s'impose entre les articles sur lesquels porteront plus spécialement les efforts, compte tenu des circonstances de temps et de lieu et notamment de la conjoncture. Les articles les plus indiqués sont ceux dont on estime que la demande est la plus susceptible de s'accroître. La considération de la conjoncture aura son importance dans l'éventualité, par exemple, d'un élan de prospérité générale accroissant la moyenne des pouvoirs d'achat effectifs. Pareil accroissement tend, en général, à bénéficier davantage aux articles d'usage qu'aux articles de consommation. L'accroissement des

ventes des premiers en sera d'autant plus favorisé par la réduction de leurs prix ou par des rabais habilement annoncés.

Passant à des moyens d'un ordre différent, nous rappellerons l'influence que peut exercer sur les acheteurs l'attrait de la nouveauté ainsi que d'une certaine variété. Tout détaillant, petit ou grand, dispose en cette circonstance d'un moyen d'action très efficace qu'il mettra à profit, au moins dans le commerce de certains articles, en offrant constamment des nouveautés à ses clients soit réguliers, soit occasionnels. La présentation de ces articles à l'étalage ou sur les rayons à l'intérieur du magasin permettra de mettre en évidence leur nouveauté ou leur variété. L'action des détaillants dans ce sens ne sera pas exclusive d'une action similaire de la part des producteurs. Ceux-ci agissent, de leur côté, en donnant plus de variété à leur production et en changeant fréquemment leurs produits. Par exemple, des filateurs de laines à tricoter contribueront à élargir les débouchés de celles-ci en les offrant au public en une grande variété de couleurs, de composition, etc., qui exercera un attrait et qui produira une multiplication certaine de leurs emplois et de leurs ventes. Pour ce qui est des détaillants, ils accroîtront la diversité des articles de leur commerce en s'approvisionnant à de plus nombreuses sources d'approvisionnement. Ils agiront aussi par un fréquent renouvellement de leurs marchandises. Ils y seront aidés par une organisation adéquate leur permettant, sans grand embarras, d'éviter l'accumulation de stocks dont la durée d'écoulement serait excessive. Ils se tiendront au courant des nouveautés par des voies d'information diverses et ils tendront à être les premiers parmi tous leurs concurrents à offrir à leurs clients une marchandise susceptible de leur plaire par sa nouveauté ou par son inédit.

L'élargissement des débouchés à l'initiative soit des producteurs, soit des distributeurs, soit à la fois des uns et des autres, pourra être le résultat de la découverte de nouveaux emplois pour les articles de leur industrie et de leur commerce, par exemple, si, en matière de produits alimentaires, ils réussissent à convaincre le public que de tels emplois sont avantageux dans de nombreux cas et s'ils l'y initient par une propagande systématique et par des démonstrations appropriées.

* * *

Nous croyons avoir démontré que l'élargissement des marchés de consommation présente des possibilités infinies. Il est de nature à satisfaire à la fois aux intérêts des consommateurs, des distributeurs et des producteurs. Il requiert la mise en action de moyens dont les applications sont en général à la portée du petit commerçant-détaillant comme à celle du gros producteur. Le premier y disposera d'une sauvegarde contre des vicissitudes auxquelles nulle entreprise humaine n'est soustraite, tandis que le second y trouvera des accroissements d'activité susceptibles de conserver ou de rendre du travail à tous les hommes de bonne volonté.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA BELGIQUE

(Novembre-décembre 1936)

APERÇU D'ENSEMBLE.

Les deux mois sous revue, qui terminaient l'année 1936, ont été, en dépit d'inquiétudes politiques extérieures qui ne se dissipent pas, une période pleine de promesses pour le monde des affaires.

En Belgique, le fond de la crise a été dépassé depuis plusieurs mois et nous nous trouvons nettement engagés dans la phase ascendante du cycle économique.

Les progrès sont marqués dans presque tous les indices de production et de distribution. La situation aisée des établissements de crédit, que le récent rapport de la Commission bancaire vient de confirmer, et l'état du marché de l'argent et des capitaux sont significatifs aussi des conditions favorables du moment. Les offres d'argent, faites à des taux très bas, restent abondantes. Tandis que l'escompte officiel se maintient à 2 p. c. seulement, le papier « hors banque » s'escompte à 1 p. c.

La tenue très ferme du marché des titres à revenu fixe, particulièrement du marché des rentes, et l'avance marquée des titres à revenus variables, sont un autre témoignage de cette abondance de capitaux disponibles. La statistique des émissions de capitaux des sociétés anonymes accuse du reste un progrès sensible. Pour les onze premiers mois de 1936, l'ensemble des émissions nettes comprenant le montant du capital libéré des sociétés nouvelles, des augmentations de capital des sociétés anciennes, des obligations émises et des primes d'émission — déduction faite des apports en nature — atteint 1.234 millions de francs contre 717 millions pendant la même période en 1935.

Il y a lieu toutefois de remarquer — et c'est une observation qui ne manque pas d'intérêt — qu'en ces derniers mois une grosse partie, presque même la totalité des augmentations de capital des anciennes sociétés ne s'est pas faite par l'appel de capitaux frais dans le marché, mais par incorporation de réserves au capital social. C'est ainsi que sur l'ensemble des augmentations de capital effectuées en octobre et en novembre derniers, soit 653.159.000 francs, quarante-deux sociétés ont majoré leur capital de 641.615.000 fr. par incorporation de réserves.

Pour ces sociétés, la situation se présente comme suit :

Capital ancien	484.955.000 francs.
Total des réserves figurant au dernier bilan	821.229.000 »
Réserves incorporées au capital	641.615.000 »
Capital nouveau	1.126.570.000 »

Certaines de ces sociétés ont ainsi réalisé des majorations considérables. Une société, au capital ancien de 6 millions, le porte à 160 millions par incorporation de 154 millions de réserves. Une autre, au capital de 2 millions, y ajoute 48 millions de réserves pour atteindre 50 millions. On pourrait citer encore bien d'autres exemples non moins frappants :

SOCIÉTÉS	Capital ancien	Réserves incorporées	Capital nouveau
A.	1.800.000	13.200.000	15.000.000
B.	5.000.000	39.990.000	44.990.000
C.	10.000.000	20.000.000	30.000.000
D.	4.000.000	16.000.000	20.000.000

Nous assistons ainsi à un phénomène qui, à première vue, paraît inverse de celui que nous constatons vers 1932 quand les bilans des sociétés accusèrent les premiers effets de la crise. A ce moment, outre d'assez nombreuses liquidations, on notait d'importantes réductions de capital des sociétés. Les difficultés de vente, la diminution de la production, faisaient apparaître le suroutillage évident de bon nombre d'entreprises et poussaient les dirigeants à opérer l'assainissement indispensable de leur situation par décapitalisation. En même temps, les entreprises moins suroutillées, mais dont l'activité était réduite au point de ne procurer que des bénéfices d'exploitation assez maigres, renonçaient à payer un dividende et consacraient les fonds disponibles à des amortissements et aux réserves. Ainsi, bien que travaillant au ralenti et dans des conditions de rémunération très peu satisfaisantes pour les actionnaires, ces entreprises ont, en général, traversé la crise sans s'affaiblir exagérément et elles se sont trouvées en condition favorable pour reprendre une activité normale dès que la conjoncture économique s'est améliorée.

Il n'est pas étonnant, dès lors, qu'au moment où les perspectives d'un accroissement durable de la production et des ventes se dessine, l'on songe à réadapter le capital social à l'importance accrue du chiffre d'affaires. Il n'est pas étonnant non plus, qu'en partie au moins, ces augmentations de capital s'effectuent par incorporation de réserves devenues moins indispensables. C'est un procédé d'auto-financement assez volontiers employé par les entreprises belges.

Cependant cette pratique a, dans d'assez nombreux cas, été poussée si loin qu'elle ne trouve pas à s'expliquer seulement par cette raison. A plusieurs reprises,

il nous a été donné de relever dans certains bilans des incorporations de réserves, de loin supérieures aux réserves portées au dernier bilan. C'est ainsi qu'une société, qui accusait 300.000 francs de réserves, annonce 3.875.000 francs de réserves incorporées au capital. Une autre incorpore 12 millions de réserves, alors qu'elle n'en avait que 4.100.000 francs accusés au précédent bilan. Tantôt l'on prélève sur un compte « participations », tantôt sur des postes d'amortissement, tantôt encore sur un compte « créditeurs divers », révélant ainsi d'importantes réserves cachées que l'on désire déplacer.

Sans doute, le projet de réforme de la législation sur la société anonyme, dont on parle et qui sera bientôt discuté aux Chambres, explique-t-il ces modifications brusquement apportées dans la comptabilité des entreprises par actions. On craint, apparemment aussi, — songeant à la taxe récemment instituée aux Etats-Unis sur les bénéfices non distribués — que les réserves ne deviennent l'objet d'un trop subit intérêt de la part des autorités fiscales ou que l'on oblige les sociétés à affecter tout ou partie de ces réserves à des placements déterminés.

Ces préoccupations fiscales ne devraient pas exister : les réserves, ou apparentes ou cachées, sont indispensables à la santé de la vie économique et à la puissance de l'appareil sociétaire. C'est une erreur de fiscalité de les frapper. L'Etat ferait bien de revenir sous ce rapport à la saine doctrine, qu'il a depuis trop longtemps abandonnée.

L'amélioration dans les conditions d'exploitation des entreprises se traduit tout naturellement par des rendements plus satisfaisants. Les bénéfices réalisés par les sociétés anonymes pendant les onze premiers mois de 1936 atteignent 3.849 millions de francs, contre 2.571 millions pendant la même période en 1935, où les pertes se réduisent de 1.081 millions à 983 millions, tandis que les bénéfices distribués passent de 1.942 millions à 2.622 millions. Ainsi, après un ralentissement assez long d'activité, se dessine un renouveau d'expansion suffisamment justifié par les conditions actuelles pour qu'on puisse espérer légitimement le voir se développer.

Au cours de la crise, certaines branches d'industries ont ressenti très vivement les inconvénients d'un individualisme exagéré, qui place trop souvent le commerçant ou l'industriel belge en état d'infériorité manifeste vis-à-vis de concurrents professionnellement organisés. Certes, il existait des groupements constitués en vue de réglementer la production et les ventes de tels ou tels produits, mais s'ils ne réunissaient pas tous les producteurs ou les distributeurs de ces produits, l'activité concurrentielle d'un bon nombre d'*outsiders* énervait leur action. Ou bien ils n'étaient constitués qu'en vue de certaines revendications fiscales ou pour promouvoir des mesures de défense contre les importations étrangères.

Pour porter remède à cette situation, le Gouvernement a pris, le 13 janvier 1935, un arrêté royal visant à instituer une réglementation économique de la pro-

duction et de la distribution. Aux termes de cet arrêté, les groupements professionnels dont les membres se sont soumis à certaines obligations restrictives en matière de production, distribution, vente, exportation ou importation, peuvent demander l'extension de ces obligations, à tous les autres producteurs ou distributeurs appartenant à la même branche d'industrie s'ils font la preuve de l'utilité de ces mesures et qu'elles ne sont pas contraires à l'intérêt général.

Naturellement, c'est avec une grande prudence qu'il convient de faire usage de ce pouvoir. Il ne faut pas perdre de vue que l'intérêt du consommateur est en cause et qu'il est aussi respectable que celui du producteur. En outre, il y a la considération que la concurrence est la meilleure incitation aux progrès techniques.

A diverses reprises, nous avons signalé les requêtes adressées au Gouvernement par certaines associations professionnelles en vue d'obtenir le bénéfice de l'application de cet arrêté. Récemment, M. De Winter, directeur du Contentieux économique du Ministère des Affaires économiques, qui a été mêlé de près à l'examen de ces requêtes, a fait un exposé critique très complet de l'usage que les industriels et les commerçants ont fait de l'arrêté.

Il signale que vingt-cinq requêtes ou projets de requêtes furent adressés jusqu'à la fin de 1936 au Département des Affaires économiques. Douze seulement ont pu être prises en considération. De celles-ci, neuf ont accompli le cycle complet de la procédure prévue : quatre ont été rejetées, trois ont été retirées à l'initiative des groupements demandeurs eux-mêmes et deux seulement ont eu une suite favorable.

En présence de ce pourcentage bien faible de résultats positifs, on est amené à se demander si l'arrêté mérite de garder une place dans l'arsenal de notre législation économique? M. De Winter le pense et il justifie ce sentiment. Tout d'abord, il rappelle que sans doute l'arrêté, comme beaucoup de mesures coercitives, a agi préventivement : « L'industriel qui veut défendre un intérêt privé, nettement opposé à l'intérêt général et qui persistait jadis dans une attitude d'opposition, est beaucoup plus disposé à se rallier au vœu de la majorité lorsqu'il sait que celle-ci dispose d'un moyen légal pour le contraindre à suivre la réglementation professionnelle. » S'il en a été vraiment ainsi, il faut s'en réjouir, car c'est la forme sous laquelle les résultats les plus sûrs peuvent être atteints avec le minimum de contrainte et d'injustice.

Si un nombre si restreint de demandes de réglementation a obtenu le bénéfice d'une appréciation favorable, c'est en partie, nous dit M. De Winter, moins parce que les requêtes étaient sans fondements valables, que parce qu'elles étaient insuffisamment développées et justifiées devant les organismes chargés d'en examiner le bien-fondé au regard de l'intérêt général. « A cet égard, écrit-il, nous avons signalé que le fardeau de la preuve incombe au groupement requérant et que si celui-ci ne parvient pas à

convaincre le Conseil du Contentieux économique de ce que la réglementation dont il sollicite la consécration doit être préférée au maintien de la liberté pure et simple, le Conseil n'entrera pas dans la voie qui lui était proposée.

» Or, on constate que ce point particulièrement important est le plus souvent négligé par les demandeurs, ceux-ci ne s'attachant pas à rassembler avec suffisamment de soin, en vue d'étayer solidement leur requête, les éléments susceptibles d'apporter la preuve que l'intérêt général commande l'extension de la réglementation précitée. »

De plus, on a pu remarquer que pour trop de demandeurs, la préoccupation principale était, en réalité d'obtenir une limitation de la concurrence en vue de pouvoir hausser les prix sous le couvert d'un monopole plus ou moins caractérisé.

Il faut approuver sans réserve les membres du Conseil du Contentieux économique d'avoir rejeté impitoyablement toutes les demandes dans lesquelles ce mobile apparaissait. Cette sévérité est nécessaire, car elle assure aux petits industriels et commerçants le maximum de garanties et d'impartialité auxquelles ils ont droit, et sauvegarde, dans toute la mesure du possible, leur liberté individuelle.

* * *

On trouvera plus loin, dans les chapitres consacrés aux principales industries, des indications sur le développement de la production. Il entraîne naturellement un accroissement du trafic des transports et un progrès du mouvement de notre commerce extérieur. Sans doute, la balance commerciale est-elle déficitaire d'environ 1 1/2 milliard de francs, mais c'est là pour un pays industriel comme le nôtre, qui doit s'approvisionner au dehors de matières premières, le signe certain d'une reprise d'activité. Au surplus, ce déséquilibre est compensé par des rentrées invisibles constituées par les revenus des capitaux à l'étranger, les rapatriements de salaires des ouvriers à l'étranger, le fret, le produit du transit, et surtout l'excédent favorable du commerce congolais, qui profite à la balance de la Belgique.

L'INDUSTRIE CHARBONNIÈRE.

L'industrie charbonnière continue son complet redressement. Pendant les deux mois sous revue, la situation a été extrêmement brillante.

Dans l'ensemble, les stocks reviennent au niveau des périodes de prospérité normale et, pour un certain nombre de catégories de charbons, non seulement le stock est nul, mais la production ne suffit pas à satisfaire aux demandes. Les délais de fourniture restent très longs et les industries consommatrices craignent une disette qui pourrait entraver leur production.

Aussi, la caractéristique de cette fin d'année est que les patrons charbonniers poussent l'extraction au maximum malgré la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

L'Office National des Charbons a, naturellement, autorisé une augmentation de production ou des reprises aux stocks. Malheureusement, cette augmentation de production n'est pas possible dans tous les charbonnages par suite du manque d'ouvriers mineurs qualifiés.

Le recours à des mineurs étrangers doit donc être envisagé.

Dans les charbonnages du Limbourg, on a cherché à remédier au manque de bras en introduisant 500 mineurs hollandais, ne trouvant pas emploi dans leur pays. Mais cette main-d'œuvre s'est avérée totalement inutilisable, étant composée presque exclusivement d'ouvriers déclassés ou inaptes et ne comportant qu'un très petit nombre de chômeurs occasionnels. Il a donc fallu les rapatrier et l'on songe à faire appel à des ouvriers polonais. Pour pourvoir à leur logement, certains charbonnages campinois ont mis à l'étude un vaste programme de construction de maisons ouvrières.

En présence de la tournure des événements, on conçoit que la question de nos exportations de combustibles, qui apparaissait naguère comme de toute première importance, soit passée au second plan.

En ce qui concerne la France, où la demande est particulièrement pressante par suite de l'instauration de la semaine de quarante heures depuis le 1^{er} novembre, le Gouvernement a décidé de porter, à partir du 1^{er} décembre, le contingent des exportations à 100 p. c. de la période de référence, contre 55 p. c., dernier taux en vigueur.

La tendance des prix à la hausse, latente depuis plusieurs mois, s'est matérialisée cette fois. Au début de décembre, allant de pair avec l'augmentation de 2 1/2 p. c. des salaires, un premier relèvement des prix a eu lieu, de 6 francs à la tonne pour les charbons domestiques, de 5 francs pour les charbons industriels et briquettes, de 4 fr. et fr. 2.50 pour les charbons industriels de second choix. Encore faut-il signaler que ce sont là des augmentations minima, dépassées en bien des cas. Au 1^{er} janvier, un nouveau relèvement, variant de 8 à 11 francs la tonne, a frappé les charbons industriels, le prix des charbons domestiques restant momentanément inchangé.

En ce qui concerne les cokes, l'entente de tous les producteurs belges a été réalisée fin décembre et le groupement constitué sous le nom d'*Office Belge des Cokes*. De nouveaux prix, en hausse sérieuse, ont été fixés : 175 francs la tonne de coke métallurgique pour les usines du sud du pays et 170 francs pour les autres. Les cokes destinés aux autres industries sont cotés 150 francs la tonne au départ et les petits cokes domestiques seront vendus à 65 p. c. du prix des anthracites. A l'exportation, le prix a été fixé provisoirement à 22 sh.

Ce groupement des producteurs belges facilitera sans doute la conclusion des pourparlers visant la constitution définitive de l'Entente internationale des

Cokes, appelée à réglementer les exportations en tonnages et en prix.

Au cours des dernières semaines de décembre, l'approvisionnement du marché en combustible étant manifestement insuffisant, le Gouvernement a pris la décision d'élargir les contingents d'importations. Pour une période de trois mois entrant en vigueur le 1^{er} janvier, le tonnage des charbons industriels pouvant être importés mensuellement est porté de 70.000 à 170.000 tonnes, et celui des charbons domestiques, de 160.000 à 190.000 tonnes. Les fines à coke, où la pénurie se fait particulièrement sentir, peuvent entrer sans limitation de tonnage. En outre, les taxes à l'importation sont légèrement abaissées.

En ce qui concerne l'extraction, les mois de novembre et de décembre ont donné respectivement 2.447.000 tonnes et 2.519.000 tonnes pour vingt-quatre jours de travail. Ces tonnages sont sensiblement supérieurs à ceux des mois correspondants de 1935. Pour l'année 1936, l'extraction atteint ainsi 27.876.000 tonnes contre 26.484.000 tonnes en 1935. Les stocks ont fléchi et sont ramenés de 2.558.000 tonnes à 1.062.000 tonnes. En fait, à l'heure actuelle, il ne reste pratiquement que les quantités constituant si l'on peut dire le magasin normal de roulement des charbonnages, le restant étant constitué par des combustibles de qualités inférieures ou devenus tout à fait inutilisables.

Nous avons eu l'occasion déjà, en parlant des charbonnages de la Campine, de faire allusion au projet de construction d'un port charbonnier à Genck. Ce port, édifié par les Charbonnages André Dumont, John Cockerill (Zwartberg), Winterslag et Houthaalen, sera situé au hameau de Langerloo à Genck. Ce port est prévu pour recevoir des allèges de tout tonnage, jusqu'au maximum de 2.000 tonnes admis pour le canal Albert. Il sera raccordé à la ligne de chemin de fer Winterslag-Bilsen, par laquelle les charbonnages achemineront leurs produits. Dès la mise en service, le trafic à prévoir est de 10.000 tonnes par jour, rien que pour la mise à bord. En outre, les services du port assureront le déchargement et la mise sur wagon des marchandises destinées aux charbonnages : ciments, graviers, bois, etc. Le parcours du port charbonnier à Liège se fera sans éclusage, le niveau de l'eau de la darse étant à la cote 60, qui est le niveau de la Meuse à Liège. Par contre, il y aura six écluses sur le parcours jusqu'à Anvers. La mise en service du port coïncidera avec la mise sous eau du bief Genck-Liège, qui est prévue pour la fin de 1938.

L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

Sidérurgie.

Une activité extraordinaire a caractérisé le marché. Au lieu de la période habituellement creuse de fin d'année, on a, en effet, enregistré une demande particulièrement forte, à tel point que les organismes vendeurs ont dû se mettre hors marché dans le cours

de décembre pour plusieurs produits, notamment en demi-produits et pour les tôles extra-fines.

Il s'est produit un véritable *rush* vers les produits métallurgiques, *rush* motivé par le désir des grossistes du marché entier de se constituer des stocks suffisants avant un relèvement plus marqué des prix. Les tonnages à livrer ont dû être contingentés afin d'éliminer autant que possible une demande purement spéculative et d'éviter aux usines productrices d'être surprises, lors de l'exécution des ordres, par une hausse exagérée du coût de production due à une augmentation des éléments du prix de revient. L'agrégation des commandes est suspendue pour les spécifications les plus courantes et les demandes des négociants en fer et des grossistes ont été limitées en prenant pour base les transactions des deux dernières années. Les délais de fourniture, déjà longs, ont pris une extension de plus en plus marquée, et dans bien des compartiments les usines ont de la besogne inscrite pour trois ou quatre mois. Certaines divisions d'un établissement important seraient couvertes jusqu'à fin mai et fin juin, des réserves étant faites quant aux prix à appliquer pour les fournitures postérieures à mars.

Cette situation brillante commence à se refléter dans les derniers chiffres de production connus. Il faut d'ailleurs signaler que l'expansion de la production est freinée par les difficultés de plus en plus sérieuses rencontrées au point de vue de l'approvisionnement tant en minerais qu'en cokes. Néanmoins, on espère arriver à 300.000 tonnes d'acier brut mensuellement, contre une moyenne mensuelle de 240.000 à 245.000 tonnes en 1934 et 1935.

Le nombre de commandes reçues par notre industrie métallurgique a atteint un chiffre-record en novembre avec 276.000 tonnes inscrites par *Cosibel*. Dans ce total, la proportion des ordres à l'exportation atteint environ 80 p. c. Les meilleurs clients restent toujours les Etats-Unis, la République Argentine, le Brésil, le Royaume-Uni, pour les tôles, les Pays-Bas, les pays scandinaves et le Japon pour les demi-produits et les grosses sections de barres. Une commande de 6.000 tonnes en tôles fines a été enregistrée à destination de la Russie. Signalons encore que le Japon a décidé de suspendre pour deux ans les droits d'entrée sur les fontes. Par contre, le Proche-Orient et, d'une façon générale, tout le bassin méditerranéen, sont jusqu'ici plutôt restés en dehors du mouvement d'effervescence général.

Le renforcement des transactions internationales en produits métallurgiques a nettement orienté les prix à la hausse. Au reste, dans beaucoup de cas, la question du prix a semblé secondaire, l'essentiel pour la clientèle paraissant être de s'assurer du tonnage désiré. Des suppléments aux prix officiels seraient même, dit-on, offerts pour obtenir l'inscription de commandes.

L'Entente internationale de l'Acier a décidé un relèvement des prix, fin novembre, de 7 sh. 6 à 10 sh.-or par tonne suivant les destinations. Pour les

tôles, elle est en moyenne de 8 sh. 6, bien que pour certains pays, notamment l'U. R. S. S., elle soit de 12 sh. 6.

Cosibel a augmenté les prix pour l'intérieur fin décembre. Pour les demi-produits, une distinction a été faite suivant qu'ils sont destinés à des transformateurs travaillant pour l'exportation ou pour le pays, la hausse étant moins forte dans ce dernier cas.

On se rappellera qu'un relèvement général des prix pour l'intérieur avait déjà été effectué après les grèves de juin, mais la hausse dernière est beaucoup plus accusée.

Lors d'une réunion tenue au début de décembre à Londres, la reconstitution du Cartel international des Tubes, dissous depuis mars 1935, a été envisagée. Si un accord définitif et complet n'a pu être réalisé et si l'on n'a pu fixer des quotas, un *gentlemen's agreement* est intervenu, établissant des règles uniformes quant aux prix. Une légère majoration des prix est admise pour les marchés d'exportation. On suppose que si tous les producteurs respectent les clauses du nouvel accord et que les Allemands notamment marquent la volonté de se soumettre aux conditions du Cartel, les chances seraient grandes d'arriver à une entente entre les anciens adhérents auxquels pourraient même se joindre d'autres pays producteurs.

Ateliers de construction.

Les branches annexes de la métallurgie — les ateliers de constructions mécaniques, les sociétés d'appareillage industriel, les constructeurs de matériel de toutes sortes — participent assez largement au redressement de l'industrie de base dont elles sont les clientes.

Les ateliers de construction, néanmoins, restent un peu en retard par rapport aux autres secteurs de la métallurgie. On avait mis beaucoup d'espoir dans le programme de renouvellement du matériel de la Société Nationale des Chemins de fer belges. Outre les 500 voitures métalliques pour voyageurs actuellement en construction, la Société Nationale avait mis récemment en adjudication vingt grosses locomotives type « Super-Pacifiq » pour trains lourds, semblables aux quinze unités qui roulent depuis un an. On avait aussi envisagé la commande, en 1937, de 1.000 wagons-tombereaux. N'ayant pas été autorisée à augmenter ses tarifs, la Société Nationale a annulé l'adjudication des locomotives et elle envisage de transformer, dans ses ateliers, des wagons fermés en wagons ouverts.

Cependant, la progression continue du trafic peut faire prévoir que du matériel nouveau sera bientôt indispensable. D'autre part, certains ateliers se sont vu allouer d'importantes commandes, soit par la Colonie, soit par certains pays étrangers.

Les ordres en ponts et charpentes pour l'intérieur restent toujours nombreux et l'on signale un réveil de la demande provenant de la Colonie.

Encore que les prix soient assez fermes, on se plaint

cependant de ce que la marge bénéficiaire n'est pas encore bien large.

Les chantiers navals connaissent encore du chômage. Cependant, on espère un revirement par suite de la hausse du fret. Si quelques bateaux neufs sont en construction, les travaux de transformation restent cependant dominants dans les chantiers.

L'industrie armurière est en pleine activité, tant pour les armes de chasse que pour les armes de guerre.

Métaux non ferreux.

La situation des usines à zinc est devenue très favorable. Les transactions sont amples et le prix du zinc brut a subi une hausse rapide, passant de £ 16.8.6 en novembre au cours de £ 19.16.3 le 31 décembre 1936. On prévoit donc que le bénéfice des fonderies sera appréciable pour l'exercice écoulé. Les producteurs, cependant, évitent de pousser à l'excès leur production.

On sait que le Cartel du Zinc avait été dissous en 1934. Des réunions ont eu lieu récemment à Londres, à l'initiative des producteurs et raffineurs anglais, en vue d'établir les bases de nouveaux accords. Il ne semble pas cependant que les producteurs des autres pays soient disposés à aliéner en quelque manière leur liberté actuelle. Les chiffres publiés par l'*American Bureau of Metal Statistics* montrent que la production de 1936 dépasse de 15 p. c. environ celle de 1935, sans que l'on puisse constater une augmentation des stocks. La consommation est donc élargie et l'on comprend que ce n'est pas le moment que choisiront les producteurs pour limiter leurs extractions et leurs ventes. Même la menace d'un renforcement des droits d'entrée sur le zinc en Angleterre ne diminuerait pas les possibilités de vente des producteurs de zinc européens et d'outre-mer.

En zinc laminé, la situation du marché s'est également améliorée : les prix intérieurs clôturent à 350 fr. les 100 kg. en décembre, contre 285 fr. au début de novembre.

Le Cartel international de l'Étain vient d'être renouvelé jusqu'à la fin de 1941 et il est à prévoir que le marché va, de ce fait, se trouver plus à l'abri de fluctuations sensibles, qu'il ne le fut en 1936. Pour le premier trimestre de 1937, le quota a été fixé à 100 p. c. des nouveaux tonnages standard. Ce tonnage standard a été fixé à 11.000 tonnes pour le Congo belge, chiffre satisfaisant qui marque une avance de 4.000 tonnes sur le quantum alloué précédemment.

Le cuivre également est en hausse, entraînant un relèvement du prix des produits finis. On craint, aux Etats-Unis surtout, que la production en soit trop vivement accrue, et qu'une activité purement spéculative se développe. L'accroissement de la demande est due aux besoins du réarmement.

LES CARRIÈRES, LA CÉRAMIQUE ET LE BATIMENT.

Le ralentissement que nous avons signalé déjà du nombre de constructions mises en chantier s'est encore accentué au cours des mois de novembre et de décem-

bre. On est loin des chiffres enregistrés au cours des mois correspondants de l'année précédente. Il y a lieu de retenir, cependant, que c'est principalement dans les petites villes que l'on remarque une diminution des demandes d'autorisations de bâtir et que si elles sont aussi en régression dans les grandes agglomérations, l'importance et la valeur des immeubles construits est bien plus grande qu'il y a quelques années.

Les briqueteries, dont l'activité dépend notablement des possibilités d'exportation en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, ont quelque peu souffert en fin d'année de la mévente dans ces pays et de la stagnation saisonnière de l'industrie du bâtiment. Le chômage, dans cette industrie, frappe à peu près la moitié des ouvriers.

Aux carrières de porphyre et de grès, l'activité demeure toujours grande et, malgré la saison, les expéditions sont restées fournies. Cette situation exceptionnelle est due surtout au fait que les grands travaux n'ont guère subi de ralentissement.

Par contre, les carrières de petit granit et de pierres bleues ont subi l'habituel ralentissement de fin d'année, bien que toutefois l'activité soit restée supérieure à ce qu'elle fut à la fin de 1935. Depuis la dévaluation du florin, on constate que les acheteurs hollandais ont tendance à exiger des cotations plus faibles pour tous les marchés traités habituellement en belgas.

Les ventes de pierres calcaires ont été beaucoup plus importantes qu'à la fin de 1935 et c'est le courant de transactions avec les Pays-Bas qui s'est surtout amélioré. L'entente entre les exportateurs a, du reste, favorablement influencé les transactions et assuré aux prix une fermeté qu'ils n'avaient pas jusqu'ici. On a enregistré une hausse de 9 à 11 francs à la tonne depuis le début de novembre pour les pierres concassées. Cependant, la concurrence allemande reste toujours sensible.

Les cimenteries ont ressenti, en 1936, les avantages d'une coordination (réalisée en juillet 1935) de leurs efforts en vue d'organiser la production et de stabiliser les prix. Jusqu'à présent, il n'a guère été possible de relever sensiblement la production. Au moment de la création de l'Association générale des Fabricants belges de Ciment Portland artificiel, la capacité annuelle totale de production était de 4 millions de tonnes environ et l'ensemble des usines trouvait à fabriquer et à vendre environ 50 p. c. de ce chiffre. En 1936, leur production a atteint 55 à 60 p. c. de leur capacité.

Un seul relèvement des prix — 5 p. c. — a été appliqué.

Les ventes à l'étranger sont satisfaisantes et nos cimentiers, évincés pendant quelque temps du marché américain par suite de l'élévation des tarifs douaniers, ont pu reprendre leurs ventes aux Etats-Unis.

Sur d'autres marchés cependant, la concurrence des pays étrangers reste très vive, ce qui tend à affaiblir les prix.

D'autre part, l'Association a élargi son champ d'activité en passant des accords avec le groupement des producteurs de ciment métallurgique créé en janvier 1936.

En novembre a été constitué un *Laboratoire de Recherches et de Contrôle*, groupement professionnel des fabricants de ciment Portland artificiel de Belgique, ayant pour objet de contrôler la qualité et la composition des liants hydrauliques, de faire des études, essais et analyses des matériaux dérivant du ciment ou liés aux applications de ce produit. Ainsi seront coordonnées les recherches techniques pour l'amélioration des qualités des ciments et la fixation, pour les diverses catégories, de types standard rigoureux.

L'INDUSTRIE DU VERRE.

Peu de modifications se sont produites dans l'activité des verreries et glaceries en fin d'année, la tendance restant favorable.

En glacerie, une hausse extra-conventionnelle de 3 p. c. sur tous les salaires a été accordée à partir du 1^{er} décembre. En outre, les salaires inférieurs ont été majorés et une augmentation complémentaire de 6 p. c. a été appliquée aux salaires supérieurs à 35 francs.

En gobeletterie, on confirme également les dispositions plus favorables déjà relatées. Les demandes provenant de la Grande-Bretagne ont, notamment, été plus étoffées. En provenance de la France, par contre, le volume des ordres n'a pas été très considérable. Les prix, pour cette destination, fixés en francs français, ne se relèvent que lentement, compensant à peine le décalage dû à la dévaluation de la monnaie française. Pour le pays, aucun relèvement des prix n'a été décidé. Comme en glacerie, les salaires ont été relevés depuis le 1^{er} décembre (conformément à la sentence arbitrale intervenue en juillet dernier), l'index des prix de détail ayant dépassé 700. La hausse est de 5 p. c. sur les derniers salaires en vigueur.

La Gobeletterie Nationale de Familleureux, producteur important disposant de trois fours, a fermé ses portes au 1^{er} janvier de cette année.

INDUSTRIES TEXTILES.

Le coton.

Le mois de novembre a apporté la surprise habituelle d'une estimation officielle de la récolte considérablement différente des pronostics. En effet, le rapport du 9 novembre prévoit une récolte de 12.400.000 balles, soit 791.000 de plus que l'estimation du 8 octobre, et dépasse de 300.000 à 400.000 balles les estimations privées les plus optimistes.

Néanmoins, les cours n'ont presque pas subi l'influence de ce rapport baissier grâce à la consommation extrêmement élevée du coton dans le monde entier. Les Etats-Unis notamment travaillent à une allure record, se traduisant par une consommation journalière de près de 30.000 balles de coton américain.

D'autre part, il semble que les estimations préliminaires des récoltes du Brésil et des Indes avaient été surestimées d'environ 300.000 balles chacune. La réduction de ces prévisions est surtout due aux conditions climatiques défavorables.

En décembre, les marchés cotonniers, qui semblaient stabilisés aux environs de 12 cents au début du mois, ont progressé assez vivement de 30 à 40 points à la suite du rapport gouvernemental du 8 décembre qui a confirmé à peu près les estimations antérieures de la récolte.

Les bruits qui circulaient au sujet des projets du Gouvernement de liquider une partie de ses stocks au début de l'année nouvelle, ne s'étant pas confirmés, le coton n'a pas tardé à bénéficier de la fermeté de tous les marchés de matières premières.

D'autre part, le Gouvernement américain ne semble pas disposé à vendre au-dessous des prix actuels, pour conserver au marché la fermeté qu'il accuse.

En fin d'année, le mouvement de hausse s'est accentué sensiblement. Il a été renforcé par la précipitation des acheteurs soucieux de couvrir leurs besoins, car certaines qualités sont déjà introuvables et les perspectives de l'industrie textile mondiale continuent d'être bonnes.

Pour les filatures, l'année s'est terminée dans des conditions tout à fait favorables et elles n'ont pas connu le ralentissement habituel à cette époque. De nombreux ordres ont été inscrits et les désignations et livraisons ont été très importantes.

Les filatures ont repris le travail à double équipe et à plein rendement.

Un accord tacite sur la politique d'amélioration des prix des filés est intervenu entre la *Textile* et le groupe récemment formé par ses principaux *outsiders*. Toutefois, malgré l'élargissement de l'activité de la filature, le relèvement des prix qui a pu être obtenu, à la suite de cet accord, est jugé en général encore insuffisant, car on prétend qu'il est absorbé principalement par la hausse de la matière brute et par celle des nombreux facteurs intervenant dans le prix de revient.

A l'exportation, la situation ne s'est guère modifiée, mais on constate toutefois, en ces derniers temps, un peu plus d'ampleur dans les transactions. Il faut d'ailleurs reconnaître que certaines de nos filatures produisent à un prix très bas, qui leur permet même de s'introduire sur le marché anglais.

Quant aux tissages de coton, il semble qu'ils soient récompensés à présent, d'une façon générale, des efforts qu'ils ont produits pendant la crise pour se maintenir tant sur le marché intérieur que sur les marchés étrangers. Même si la marge actuelle des bénéfices n'est pas suffisante, on bat, dans la plupart des tissages, à pleine capacité.

Le Gouvernement a décidé, on le sait, de continger l'entrée de certains tissus de coton étranger. Il faudra attendre l'effet de cette mesure, qui n'est pas sans soulever certaines critiques, ne fût-ce que celle de paraître contre-indiquée en un temps de

prospérité renaissante où un régime plus libéral est dans tous les vœux!

Dans la région de Termonde, les fabriques de couvertures de coton et de torchons travaillent à présent avec plus d'intensité et de régularité et les stocks diminuent. On regrette toutefois le manque d'entente entre producteurs, ce qui empêche un relèvement assez nécessaire des prix. Les principales commandes de l'étranger en couvertures de coton émanent de l'Afrique du Nord, du Congo belge et de l'Amérique du Sud.

La laine.

La plus grande activité a régné en novembre et décembre sur les marchés lainiers. Aussi les prix ont-ils accusé des hausses successives, rapides et marquées. Vers la mi-novembre, signale le *Moniteur textile*, on prévoyait à Londres, avant l'ouverture des enchères, une hausse de 10 p. c. pour les mérinos, de 15 p. c. pour les croisés. En fait, l'avance des prix à l'ouverture fut beaucoup plus élevée et elle se poursuivit jusqu'au début de décembre. Les laines mérinos obtinrent des prix en hausse de 15 à 20 p. c. et les croisés de 20 à 25 p. c. En fin de vente, c'est-à-dire le 2 décembre, une augmentation de 5 p. c. était encore intervenue.

La hausse des cours, interrompue pendant quelques jours lors des événements dynastiques anglais, a repris ensuite et, durant les premiers jours de janvier, on a enregistré une nouvelle et forte avance due à l'intervention des Japonais sur le marché australien.

Cette progression n'est pas sans inquiéter beaucoup d'industriels et de commerçants, qui ont encore fraîches à la mémoire les expériences des dernières années.

Evidemment, les besoins militaires dans tous les pays expliquent en grande partie la faveur accordée actuellement aux croisés qui atteignent des prix parfois exorbitants, au point que les qualités communes furent à peine meilleur marché que les numéros plus fins.

Chez nous, comme dans les autres pays, les fabriques ont enregistré assez d'ordres pour assurer leur activité pendant plusieurs mois. Beaucoup de ces ordres, cependant, ont encore été acceptés à des conditions qui ne laissent pas très grande marge de bénéfices. Aussi la hausse de la laine serait-elle pour les fabricants une épreuve assez pénible s'ils n'avaient pas eu la prudence de se couvrir en marchandise lorsqu'ils ont pris leurs gros ordres en été.

Aux dernières adjudications du Ministère de la Défense nationale, les prix obtenus ont été meilleurs. Les hausses pour les différents draps, par rapport aux adjudications faites au début de novembre 1935, varient entre 37 et 53 p. c. Elles s'expliquent en partie par les cours des laines cardées qui ont haussé de 40 à 60 p. c., depuis un an. Mais elles prouvent aussi que les usines, dont le carnet de commandes est bien garni, soumettent actuellement des prix pouvant leur laisser une bonne marge bénéficiaire alors qu'il

y a quelques mois encore, elles acceptaient de travailler à des conditions dérisoires à seule fin d'activer leurs métiers.

Le lin.

Ici aussi, la tendance des prix est nettement orientée à la hausse et l'on a atteint le niveau auquel on se trouvait l'année dernière, à pareille époque.

Ce sont les lins russes qui ont donné le ton au marché linier mondial. La hausse enregistrée pendant les deux mois sous revue s'est encore accentuée brusquement au cours des trois ou quatre dernières journées de l'année 1936. Les lins russes ont été offerts avec une nouvelle majoration de 3 à 4 livres sterling.

Le lin brut reste rare, en raison des besoins mêmes de l'industrie linière russe, qui se développe toujours et de la politique de vente, au compte-gouttes, que suit le monopole russe.

Aussi faut-il remonter aux meilleures années de prospérité pour retrouver une période d'activité pareille à celle que l'on connaît à présent sur le marché des lins.

Une caractéristique du marché, c'est la demande en beaux lins. On peut dire que ce sont eux qui donnent le ton au marché, tandis que durant les cinq dernières années les acheteurs se portaient vers les qualités ordinaires et délaissaient totalement les lins supérieurs. Les dernières récoltes ayant été déficitaires tant en qualité qu'en quantité, les filateurs cherchent sans doute à se réapprovisionner en beaux lins à des conditions, pour le moment, encore raisonnables.

Après une légère accalmie pendant la première quinzaine de décembre, le marché a repris toute sa fermeté et, contrairement à ce qui se passe d'habitude, la période de Noël et de Nouvel An n'a pas du tout ralenti l'importance des transactions.

Dans les tissages de toile, l'amélioration est aussi fort grande et beaucoup d'industriels sont pourvus d'ordres pour trois mois. Ces ordres parviennent de l'intérieur du pays, mais surtout des Etats-Unis, qui ont fait de grosses commandes de toiles pour robes. Depuis plusieurs années, l'Irlande bénéficiait, à notre détriment, de cette clientèle. Mais l'Angleterre, qui s'approvisionne largement en vue de la réorganisation de son armée, a passé aux tissages de Belfast des commandes considérables de tissus de toutes espèces. Ces usines ont ainsi dû refuser aux Américains d'accepter des ordres importants dont nos industriels ont largement profité.

Les tissages de toiles caressent en même temps un espoir très sérieux de trouver un débouché important à l'intérieur du pays. L'Association des Toiliers de Belgique, qui mène depuis plusieurs années une campagne pour obtenir que l'on utilise plus largement la toile de lin en Belgique, trop souvent remplacée par des tissus de coton, a reçu les encouragements du Ministère des Affaires économiques. Ce département a plaidé auprès du Ministère de la Défense nationale

la cause des tissus de lin, pour en démontrer les avantages. Ces efforts ont été couronnés d'un premier succès, les toiliers belges ayant obtenu de l'armée une adjudication de draps de lit en toile. On espère aussi faire adopter la blouse en toile pour les soldats, comme il a été fait en France.

Les filatures d'étoupes sont, elles aussi, en pleine activité.

Autres industries.

Les filatures de jute ont toujours des carnets bien garnis et ont reçu des commandes qui assureront le travail jusqu'en avril et mai. Par suite de la grande demande de fils, les prix de ceux-ci se sont relevés et la marge de bénéfices est, dit-on, plus intéressante qu'il y a quelques mois.

Les tissages de jute ont également beaucoup de travail et sont garantis pour plusieurs mois encore.

Les teintureries, blanchisseries de toiles et usines pour apprêts bénéficient naturellement de la reprise des tissages. Le rythme de production y est approximativement le même que dans ces derniers mois.

On travaille aussi de façon satisfaisante dans les fabriques de tissus pour ameublement et les fabriques de tapis de coton. La fabrication des tapis de laine, par contre, ne retrouve pas son ampleur.

Quant aux corderies et ficelleries, elles doivent envisager la reconstitution de leurs stocks qui ont été sérieusement entamés au cours du dernier trimestre. Le développement de la production dans la plupart de ces usines n'a néanmoins pas encore imposé la réintroduction du travail à deux équipes.

L'INDUSTRIE DU BOIS.

Le prix des bois est resté très ferme. La hausse est, du reste, mondiale. Cependant, les consommateurs opposent à cette élévation des prix une assez forte résistance, justifiée pour les fabricants de meubles par l'état de crise dont ils sont loin d'être sortis.

Les scieries ont connu une très grande activité et les bois de mine notamment sont très demandés en raison des progrès réalisés dans la production de la houille.

Toutes les saboteries sont toujours occupées, travaillant en partie pour l'exportation à des prix satisfaisants.

De même, l'industrie allumettière ne connaît pas de chômage et reste bien fournie d'ordres.

Quant à l'industrie du meuble, si elle est loin d'être sortie de ses difficultés, elle a néanmoins bénéficié d'un léger mouvement de reprise. Les fabriques de la région d'Eecloo notamment sont pourvues d'ordres intéressants venus de Hollande et de France, et dans la région d'Ath, où l'on travaille le bois courbé, le mois de décembre a été relativement favorable, de nouveaux ordres, venus de l'intérieur du pays, étant enregistrés quotidiennement.

CHRONIQUE

Le recensement économique et social du 27 février 1937. — Tirant les conclusions de son rapport sur la réorientation économique de la Belgique (1), la Commission d'Orientation Industrielle exprimait — entre autres — le vœu « que le recensement industriel décennal devienne quinquennal et qu'à titre exceptionnel un recensement industriel soit exécuté, à la date du 31 décembre 1936, avec toute la célérité que permettra la centralisation des services de statistique ».

Le Gouvernement s'est empressé de donner satisfaction à la Commission et a fait voter la loi du 18 décembre 1936 qui permet « de procéder, à des dates à fixer par le Roi, à des investigations statistiques sur la situation démographique, économique et sociale du pays ».

En exécution de cette loi, un arrêté royal, daté du 5 janvier 1937, vient de décréter un recensement économique et social qui s'effectuera le 27 février 1937.

Le temps nécessaire à la préparation d'une enquête aussi vaste et aussi complexe que celle que l'on veut entreprendre n'a pas permis que les opérations soient effectuées, comme le souhaitait la Commission d'Orientation Industrielle, le 31 décembre 1936. En effet, outre les délais assez longs que requièrent l'impression des milliers de bulletins et la nomination des agents recenseurs, il fallait l'avis de la Commission centrale de Statistique, avis qu'elle ne pouvait donner qu'après une étude critique approfondie qui, quelque diligence qu'elle fit, l'occupa plusieurs semaines. Cet examen s'avéra du reste fort utile et détermina d'importantes modifications dans l'établissement et la rédaction des bulletins de recensement et des instructions qui les accompagnent.

L'opération comprendra un recensement général des entreprises industrielles et commerciales, une statistique des traitements et des salaires dans l'agriculture, l'industrie et le commerce, une statistique de la durée du travail, un recensement général des chômeurs et un recensement des diplômés universitaires.

Pour s'assurer des personnes auxquelles il faudra remettre des bulletins du recensement économique et social, on procédera tout d'abord à un recensement général de la population au moyen de deux documents : un *bulletin de ménage* (modèle A) destiné à contenir les renseignements concernant toutes les personnes qui constituent, à la date du 27 février 1937, un même ménage et un *bulletin spécial* (modèle B) destiné aux personnes qui, au moment du recensement, se trouvent en dehors de leur résidence habituelle.

(1) Cf. *Bulletin* du 25 décembre 1936, p. 412.

A l'aide des mentions qui figureront sur ces bulletins, lorsqu'ils auront été remplis par les chefs de ménage, les agents recenseurs pourront distribuer des bulletins destinés au recensement économique et social : les personnes qui auront déclaré être chômeurs complets recevront un *bulletin d'inoccupation* (modèle C); les personnes qui auront déclaré exercer une profession agricole, industrielle ou commerciale à titre de chef d'établissement recevront, suivant le cas, soit un ou plusieurs *bulletins d'établissement industriel* (modèle D), *d'établissement commercial* (modèle E) ou *d'établissement agricole* (modèle F) s'il s'agit d'établissements occupant au moins une personne salariée, soit un *bulletin de travailleur manuel isolé* (modèle G) ou *de commerçant isolé* (modèle H) s'il s'agit d'établissement n'occupant pas de personnel salarié. Enfin, les personnes ayant déclaré, au bulletin de ménage, être titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur, auront à remplir un *bulletin de diplômé de l'enseignement supérieur* (modèle U).

On trouvera ci-après le texte complet de l'arrêté royal dont nous venons d'esquisser le but et le caractère.

Arrêté royal

décrétant un recensement économique et social au 27 février 1937.

Léopold III, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 18 décembre 1936, autorisant le Gouvernement à procéder, à des dates à fixer par Nous, à des investigations statistiques sur la situation démographique, économique et sociale du pays;

Vu l'article 2 de la dite loi, stipulant que les règles à suivre pour effectuer ces investigations ainsi que les obligations des particuliers appelés à fournir les renseignements sont déterminés par Nous, la Commission centrale de Statistique préalablement entendue;

Considérant qu'il importe que le Gouvernement ait à sa disposition, en vue de faciliter sa politique de rénovation économique, une documentation statistique complète et précise sur la situation économique et sociale du pays;

Vu l'avis de la Commission centrale de Statistique;
Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons:

Article premier. — Il sera procédé, le 27 février 1937, à une investigation statistique sur la situation économique et sociale du pays, dénommée « Recensement économique et social ».

Art. 2. — Le but de cette investigation, les règles à suivre pour son exécution et les obligations des particuliers sont déterminés dans les chapitres suivants.

CHAPITRE PREMIER.

PRINCIPES GÉNÉRAUX. — OBJET DU RECENSEMENT.

Art. 3. — Le recensement économique et social a pour but de recueillir des données statistiques :

1° Sur toutes les personnes qui, au 27 février 1937, composent la population de résidence habituelle, qu'elles soient ou non présentes, à l'époque du recensement, dans les ménages dont elles font partie;

2° Sur tous les habitants chômeurs complets, indemnisés ou non;

3° Sur tous les établissements industriels et commerciaux situés sur le territoire belge; les salaires et le régime du travail en vigueur dans ces établissements;

4° Sur les salaires actuellement payés dans les exploitations agricoles, ainsi que sur le régime du travail dans ces exploitations;

5° Sur tous les habitants porteurs d'un diplôme d'enseignement supérieur.

Art. 4. — Il sera procédé au recensement économique et social au moyen :

1° De bulletins de ménage (mod. *A*), destinés à contenir les renseignements concernant toutes les personnes qui constituent, à la date du 27 février 1937, un même ménage;

2° De bulletins spéciaux (mod. *B*), destinés au recensement des personnes qui, à la date du 27 février 1937, se trouveront en dehors de leur résidence habituelle. Ces bulletins serviront à contrôler et, éventuellement, à rectifier les bulletins des ménages dont ces personnes font partie;

3° De bulletins d'inoccupation (mod. *C*), destinés au recensement des habitants qui, étant aptes au travail et désireux de travailler, n'ont pas d'occupation professionnelle;

4° De bulletins d'établissement industriel (mod. *D*), destinés à recevoir les renseignements concernant tout établissement industriel ou division d'industrie occupant au moins un ouvrier ou un employé salarié;

5° De bulletins d'établissement commercial (mod. *E*), destinés à recevoir les renseignements concernant tout établissement commercial occupant au moins un ouvrier ou un employé salarié;

6° De bulletins d'exploitation agricole (mod. *F*), destinés à recevoir les renseignements concernant les salaires actuellement payés dans l'agriculture, ainsi que le régime du travail dans ces exploitations;

7° De bulletins de travailleur manuel isolé (mod. *G*), destinés à recevoir les renseignements concernant les chefs d'établissement n'occupant aucun personnel salarié ou appointé dans leur établissement, notamment les artisans sans ouvrier salarié, ainsi que les personnes travaillant à façon pour des particuliers ou au domicile de ceux-ci;

8° De bulletins de commerçant isolé (mod. *H*), destinés à recevoir les renseignements concernant les

commerçants ou chefs d'établissement commercial n'occupant aucun personnel salarié ou appointé;

9° De bulletins de diplômé de l'enseignement supérieur (mod. *U*), destinés à recueillir certains éléments sociaux concernant les habitants titulaires d'un titre de l'enseignement supérieur.

Art. 5. — Des instructions ministérielles détermineront quels sont les personnes et les établissements ou exploitations pour lesquels des renseignements doivent être fournis, la nature de ces renseignements et la teneur des différents modèles dont il est question à l'article 4.

CHAPITRE II. — DES AGENTS RECENSEURS.

Art. 6. — L'autorité communale désignera, avant le 5 février 1937, des agents recenseurs capables, en nombre suffisant pour assurer la marche rapide des opérations, et elle surveillera tous leurs travaux. Elle communiquera la liste de ces agents à Notre Ministre de l'Intérieur et au Gouverneur de la province, avant le 10 février 1937.

Ces agents doivent connaître la langue officielle de la localité; ceux qui seront désignés pour l'agglomération bruxelloise et dans les localités où, d'après le recensement de 1930, 30 p. c. des habitants ont déclaré savoir parler une langue autre que la langue officielle de la commune, devront de plus connaître la deuxième langue de la région.

L'autorité locale est tenue, pendant toute la durée des opérations, de pourvoir au remplacement de tout agent recenseur négligent ou incapable de remplir convenablement sa mission.

Art. 7. — Les agents recenseurs ont pour principale mission de distribuer et, le cas échéant, de remplir les bulletins dont il est question à l'article 4 et de recueillir ces bulletins à domicile, après avoir contrôlé soigneusement l'exactitude des renseignements qu'ils contiennent.

Art. 8. — Notre Ministre de l'Intérieur réglera par voie d'instructions les devoirs à remplir par les agents recenseurs, notamment en ce qui concerne le contrôle, le classement et la vérification des bulletins.

Sauf lorsqu'il s'agit de régler des détails matériels d'exécution, il est interdit aux administrations communales de donner aux agents recenseurs des instructions autres que celles qui émanent du Gouvernement.

Art. 9. — Il est expressément interdit aux agents recenseurs de divulguer les renseignements qu'ils viendraient à connaître du chef de leur mission. Conformément à l'article 4 de la loi du 18 décembre 1936, ceux qui enfreindraient ces instructions sont passibles des peines prévues à l'article 458 du Code pénal.

Art. 10. — Chaque agent recenseur recevra un recueil d'instructions, à l'intérieur de la couverture duquel l'administration communale aura inscrit, outre les noms de la province, de l'arrondissement et de la commune, ceux des rues, places et autres voies publiques de la circonscription assignée à l'agent, avec indication du hameau, de la section, etc., dont elles

dépendent et des numéros apposés sur les propriétés qui font partie de cette circonscription.

A chaque recueil sera jointe une liste-inventaire (mod. I), destinée notamment à l'inscription des noms et demeures des chefs de ménage et des numéros d'ordre et du nombre des bulletins de chaque espèce délivrés à ceux-ci.

CHAPITRE III. — DISTRIBUTION, RÉDACTION ET REPRISE DES BULLETINS. — ENVOI DES DOCUMENTS A L'OFFICE CENTRAL DE STATISTIQUE.

§ 1. — *Distribution des bulletins de ménage (mod. A) et des bulletins spéciaux (mod. B).*

Art. 11. — A partir du 20 février 1937, chaque agent recenseur, muni de ses instructions, de sa liste-inventaire et d'un nombre suffisant de bulletins de ménage (mod. A) et de bulletins spéciaux (mod. B), se présentera successivement dans chacune des propriétés numérotées de sa circonscription et s'y informera :

1° Du nombre de ménages distincts qui y résident habituellement;

2° Des nom et prénoms du chef de chacun de ces ménages;

3° Du nombre de personnes dont se compose chacun de ces derniers;

4° Du nombre de personnes qui, ne faisant point partie de l'un ou de l'autre de ces ménages, séjournent momentanément dans la maison.

Si l'agent recenseur a quelque raison de croire qu'un bâtiment non encore numéroté sert de résidence habituelle à une ou plusieurs personnes, il s'y présentera aux mêmes fins que dans les maisons numérotées.

Les bulletins seront complètement distribués au plus tard le 27 février 1937.

Art. 12. — L'agent recenseur remettra dans chaque maison autant de bulletins qu'il y a de ménages qui y sont logés. Dans le cas où un chef de ménage déclarerait ne pas être à même de remplir exactement son bulletin, l'agent recenseur devra recueillir et inscrire lui-même tous les renseignements demandés.

L'agent recenseur, après avoir donné un numéro d'ordre à chaque bulletin de ménage, en remplira immédiatement l'en-tête et annotera à sa liste-inventaire les nom et prénoms du chef de ménage ainsi que le numéro attribué au bulletin.

Art. 13. — L'agent recenseur attribuera aux personnes dont le séjour dans la maison n'est que temporaire ou momentané, un bulletin spécial, après en avoir rempli l'en-tête, lui avoir donné un numéro d'ordre et reporté ce même numéro à sa liste-inventaire; il remettra ce bulletin au chef de ménage résidant habituellement dans la maison.

§ 2. — *Rédaction et reprise des bulletins de ménage et des bulletins spéciaux.*

Art. 14. — Les recensés se mettront en mesure de consigner, le 1^{er} mars 1937, sur les bulletins qui leur auront été remis, tous les renseignements réclamés, en s'inspirant des indications données par ces bulletins.

Les renseignements doivent être inscrits lisiblement à l'encre noire ou bleue et se rapporter à la situation au 27 février 1937, à minuit.

Art. 15. — A partir du 1^{er} mars 1937, l'agent recenseur commencera sa tournée de reprise et de vérification des bulletins de ménage et des bulletins spéciaux.

Art. 16. — Les recensés qui seraient dans l'impossibilité de remplir leurs bulletins en tout ou en partie ou qui préféreraient abandonner à l'agent recenseur le soin de rédiger leur déclaration, devront se tenir à la disposition de celui-ci, à l'effet de lui donner au moment de la reprise de ces bulletins tous les renseignements nécessaires pour remplir ces derniers, pour en combler les lacunes, et pour opérer toutes les modifications réclamées par les circonstances, spécialement celles qui résulteraient de la présence, dans la nuit du 27 février 1937, de personnes étrangères au ménage.

Art. 17. — L'agent recenseur devra, lors de cette visite, attirer d'une manière toute spéciale l'attention des recensés sur la nécessité de lui signaler les personnes faisant partie du ménage qui auraient été temporairement absentes dans la nuit du 27 au 28 février 1937 et celles qui, étrangères au ménage, auraient passé la nuit dans la maison.

Art. 18. — Les déclarations contenues dans les bulletins de ménage et dans les bulletins spéciaux seront soumises à la signature du chef de ménage.

Art. 19. — Si, par suite de l'absence de certaines personnes ou de l'impossibilité pour les recensés de donner tous les renseignements réclamés, certains bulletins n'avaient pu être remplis en tout ou en partie, l'agent recenseur s'efforcera de combler les lacunes par voie d'information, soit au siège de l'administration communale, soit chez les voisins ou autrement.

S'il s'agit d'un bulletin spécial, il s'attachera à mentionner tout au moins le nom, le sexe et la résidence habituelle de chaque recensé.

Art. 20. — A défaut de tout renseignement concernant des bulletins munis d'un numéro d'ordre et inscrits à la liste-inventaire, l'agent recenseur remettra ces bulletins à l'administration communale en y joignant la liste des maisons présumées habitées où il n'a trouvé personne lors de ses visites successives. L'administration communale s'efforcera de recueillir les renseignements que l'agent recenseur n'a pu se procurer.

§ 3. — *Remise des bulletins d'inoccupation, des bulletins d'établissement industriel, d'établissement commercial, d'exploitation agricole, de travailleur manuel isolé, de commerçant isolé et de diplômé de l'enseignement supérieur.*

Art. 21. — En procédant à la reprise des bulletins, l'agent recenseur vérifiera si toutes les indications y sont dûment portées et, le cas échéant, il complétera et rectifiera ces indications. Il marquera aussitôt d'un signe distinctif toutes les professions déclarées, tant principales qu'accessoires, qui présentent un caractère industriel, commercial ou agricole, en spécifiant si

l'intéressé s'est qualifié de chef d'établissement, patron, chef d'entreprise, chef d'exploitation ou ouvrier à domicile.

Il verra, par les indications portées sur le bulletin de ménage, si les recensés ayant déclaré être patron, chef d'établissement ou ouvrier à domicile occupent du personnel salarié ou non. Dans l'affirmative, il leur remettra, suivant les cas et les nécessités, soit un, soit plusieurs bulletins d'établissement industriel (mod. *D*), commercial (mod. *E*) ou d'exploitation agricole (mod. *F*). Dans la négative, il remettra un bulletin de travailleur manuel isolé (mod. *G*) à tout patron de l'industrie et un bulletin de commerçant isolé (mod. *H*) à tout patron du commerce.

Le chef d'une exploitation agricole et l'ouvrier à domicile n'occupant pas au moins une personne salariée ne doivent pas recevoir de bulletins de l'espèce.

Un bulletin d'établissement industriel (mod. *D*) doit être rempli pour tout établissement ou division d'industrie que l'intéressé dirige; un bulletin d'établissement commercial (mod. *E*) ou d'exploitation agricole (mod. *F*) sera remis pour chaque établissement commercial ou exploitation agricole.

L'agent recenseur pointera ensuite les noms des recensés qui ont déclaré être chômeurs complets; il remettra à chacun d'eux un bulletin d'inoccupation (mod. *C*). Il remettra un bulletin de diplômé de l'enseignement supérieur (mod. *U*) à tout recensé qui aura déclaré être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

L'agent recenseur aura soin de mentionner sur chacun des bulletins dont il est question dans les alinéas précédents, le bulletin de diplômé de l'enseignement supérieur (mod. *U*) excepté, les nom, prénoms, sexe, nationalité, éventuellement la profession principale et les professions accessoires des recensés auxquels ces bulletins sont destinés.

Art. 22. — Aussitôt après avoir remis les bulletins nécessaires, l'agent recenseur indiquera sur sa liste-inventaire, dans la colonne *ad hoc* et en regard du nom du chef de ménage correspondant, le nombre de bulletins de chaque espèce qu'il aura remis. Il suffit que ces bulletins soient remis au chef de ménage ou à la personne qui le remplace.

Art. 23. — Les divers bulletins ci-dessus seront remis aux intéressés au plus tard le 15 mars 1937. Les bulletins de ménage et les bulletins spéciaux seront remis par les agents recenseurs aux administrations communales au plus tard le 16 mars 1937, accompagnés d'une déclaration (mod. *J*) dressée en triple exemplaire, dont le modèle sera fixé dans les instructions ministérielles.

§ 4. — *Reprise des bulletins d'inoccupation, des bulletins d'établissement industriel, d'établissement commercial, d'exploitation agricole, de travailleur manuel isolé, de commerçant isolé et de diplômé de l'enseignement supérieur.*

Art. 24. — Suivant les indications reprises sur les listes-inventaires, les agents recenseurs se présenteront,

à partir du 25 mars, à la résidence des chefs de ménage dans le but de recueillir les bulletins distribués conformément à l'article 21. La reprise des bulletins sera terminée pour le 31 mars au plus tard.

Art. 25. — Les recensés qui ne donneront pas d'une manière exacte et complète chacun des renseignements demandés par les bulletins seront passibles, aux termes de la loi du 18 décembre 1936, d'une amende de 10 à 25 francs et d'un emprisonnement d'un à trois jours ou de l'une de ces peines seulement.

En cas de mauvaise volonté de la part des assujettis, les renseignements pourront être recueillis à leurs frais par les soins de l'autorité.

Art. 26. — Si, par suite de l'absence de certaines personnes ou de l'impossibilité pour les recensés de donner tous les renseignements réclamés, certains bulletins n'ont pu être remplis en tout ou en partie, l'agent recenseur s'efforcera de combler les lacunes comme il est prescrit aux articles 19 et 20 pour les bulletins de ménage et les bulletins spéciaux.

Art. 27. — Le 2 avril 1937 au plus tard, les agents recenseurs remettront à l'administration communale tous les bulletins prévus à l'article 21, recueillis par eux, accompagnés d'une déclaration (mod. *K*) dressée en triple exemplaire, dont le modèle sera fixé dans les instructions ministérielles; ils y joindront leur liste-inventaire.

Art. 28. — L'administration communale soumettra les bulletins du recensement, non remis sous pli fermé, à une vérification soigneuse: elle rectifiera (après information, s'il y a lieu), à l'encre rouge, les erreurs et les incorrections et comblera les lacunes qu'elle pourrait découvrir dans les déclarations.

Art. 29. — Les administrations communales transmettront tous les documents à l'Office central de statistique, 4, rue de Berlaimont, à Bruxelles, au plus tard le 15 avril pour les communes non émancipées, le 30 avril pour les autres communes.

Art. 30. — Il est expressément interdit aux fonctionnaires et mandataires chargés de recueillir les renseignements ou de collaborer aux travaux statistiques, de divulguer les renseignements qu'ils viendraient à connaître du chef de leur mission. Conformément à l'article 4 de la loi du 18 décembre 1936, l'article 458 du Code pénal sera applicable, sans préjudice des sanctions disciplinaires éventuelles, à ceux qui enfreindraient cette disposition.

CHAPITRE IV. — DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES.

Art. 31. — Les dispositions qui précèdent ne sont applicables ni aux agents diplomatiques étrangers résidant en Belgique, ni aux membres de leur famille ou aux domestiques étrangers demeurant chez eux.

Les agents recenseurs s'abstiendront en conséquence de leur remettre tout bulletin.

Le recensement des personnes qui, demeurant chez un agent diplomatique étranger, ne jouissent point du droit d'exterritorialité, sera opéré directement par les soins du Gouvernement.

CHAPITRE V. — ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

Art. 32. — Le recensement sera opéré par Notre Ministre de l'Intérieur, avec le concours des administrations communales.

Art. 33. — Un bureau central temporaire relevant de l'Office central de statistique est établi au Ministère de l'Intérieur, 4, rue de Berlaumont, à Bruxelles, en vue de la revision des documents ainsi que de la préparation, du dépouillement et de la publication des résultats.

Art. 34. — Notre Ministre de l'Intérieur désignera des fonctionnaires chargés de se rendre compte de la bonne marche des opérations, d'aider le collègue des bourgmestre et échevins dans l'exercice de leur mission et, conformément à l'article 3 de la loi du 18 décembre 1936, de contrôler et rectifier les renseignements fournis et, éventuellement, de recueillir aux frais des contrevenants, les renseignements que ceux-ci n'auraient pas voulu fournir.

Art. 35. — Les modèles des différents bulletins et formulaires à employer pour le recensement seront déterminés par Notre Ministre de l'Intérieur. Tous les imprimés nécessaires au recensement seront fournis aux communes aux frais de l'Etat; ils leur seront envoyés avant le 20 février 1937.

Art. 37. — Des indemnités seront allouées aux agents recenseurs; le taux en sera fixé ultérieurement.

Art. 38. — Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 5 janvier 1937.

Marché des céréales en janvier 1937. — Le marché a été écrasé sous le volume des transactions faites sur embarquement dans la dernière période de l'année écoulée et devant s'exécuter au cours du premier trimestre de cette année-ci.

C'est ainsi que les expéditions, à destination de l'Europe, en blés exotiques, se sont développées à une cadence de plus en plus forte.

Elles ont atteint du 1^{er} août au 21 janvier de chacune des périodes de :

1936-1937	5.872.000 tonnes.
1935-1936	4.567.000 »

Cotations du marché d'Anvers, respectivement les :

	31 décembre 1936	30 janvier 1937
Manitoba N° 2 Atlantique	\$ 5,58 = fr. 165,65	\$ 5,17 = fr. 163,30
Roumain de bonne qualité	fr. 137,25 à 139,50	fr. 127,— à 129,—
Baruso vieux	144,—	135,—
Baruso 81,5 kilos nouveau flottant	140,50	129,—
Baruso 80 kilos janvier	137,50	—
Baruso 80 kilos février	136,50	124,25
Rosafe 81,5 kilos nouveau flottant	143,75	125,25
Rosafe 80 kilos janvier	137,50	—
Rosafe 80 kilos février	136,50	124,75
Bahia 80 kilos vieux	145,50	—
Bahia 80 kilos nouveau en charge	142,—	127,25
Bahia 80 kilos embarquement janvier/5 février	139,25	—
Bahia 80 kilos embarquement février	137,50	127,—

STOCKS A ANVERS	15-1-1937 31-1-1937	
	(Tonnes)	
Blé	77.604	69.234
Orges	18.687	14.554
Mais	8.687	10.128
Avoines	527	655
Seigle	2.126	1.429
	107.616	96.000

D'autre part, la comparaison s'établit comme suit dans les premières semaines de janvier :

	1937	1936
	(Tonnes)	
Du 1 au 7 janvier	287.000	141.000
Du 8 au 14 janvier	294.000	149.000
Du 15 au 21 janvier	376.000	208.000

Les approvisionnements étant surabondamment assurés, un arrêt dans la demande devait fatalement se produire avec une répercussion certaine sur le taux des frets, l'armement se trouvant, à son tour, désarmé par la brusque cessation de la recherche de navires. Le fret de La Plata, qui régit assez bien les taux, après avoir fait l'ascension de 17/-, d'abord à 22/- (le minimum prescrit par accord), puis à 34/-, est retombé à 26/- la tonne.

Les conditions favorables dans lesquelles se sont effectués les travaux de la moisson, en Argentine, ont, d'autre part, contribué à affaiblir la confiance dans la tenue des cours.

Même les désastreuses inondations dans les vallées de l'Ohio et du Mississipi n'ont pu réagir contre le courant baissier, car les fortes pluies ont eu pour effet de donner au sol l'humidité nécessaire dans de vastes régions condamnées depuis des années à une persistante sécheresse.

Il ne faut pas négliger non plus l'opinion plus raisonnable qui s'est fait jour sur les projets gouvernementaux de l'Angleterre dans la création de son *National Defence Stocks*, au sujet duquel il est dit que des endroits judicieusement choisis serviront à l'érection de silos. Ce qui prouve qu'avant de procéder à des achats de blés sur une vaste échelle, il faudra tout d'abord songer aux moyens d'emmagasiner.

Le marché d'Anvers, dans ces conditions, accuse les variations de cours suivantes d'un mois à l'autre.

ERRATUM

Dans l'article consacré au « Premier Rapport annuel de la Commission bancaire », paru dans notre Bulletin du 25 janvier 1937, s'est glissée une erreur, à la page 47, 2^e colonne, § 3. Nous rétablissons ci-dessous l'exacte rédaction de ce paragraphe :

« Quant au coefficient de solvabilité, nous n'aimons pas son intitulé. Tel qu'il a été adopté par la Commission bancaire, il représente, en réalité, le rapport des moyens propres de la banque aux engagements envers les tiers.

» En d'autres termes, l'inverse de ce coefficient indique combien de fois les moyens propres de la

banque sont compris dans l'ensemble des engagements envers les tiers : déposants, créanciers et obligataires. Pratiquement, pour ces tiers, c'est la liquidité qui représente en majeure partie la solvabilité d'une banque.

» A leur sens, le coefficient de solvabilité devrait exprimer l'excédent ou le déficit de l'actif net par rapport au capital.

» Ce coefficient permettrait d'apprécier la valeur du titre de la banque si on mettait celle-ci en liquidation, pour autant, bien entendu, que l'actif net ne subisse de dépréciation en procédant à la réalisation des biens qui le composent. »

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

Les premières séances de la période de quinze jours que nous passons ci-après en revue furent relativement paisibles. Des offres massives de francs français qui survinrent ensuite modifièrent dès lors assez nettement l'aspect général de la cote.

La devise française régressa par fractions de belgas 27,69875 à belgas 27,6350, puis fléchit brusquement à belgas 27,55. On sait qu'à l'intervention des grands réseaux de chemins de fer, la France vient de contracter sur le marché de Londres un emprunt à court terme de 40 millions de livres sterling. Cette opération n'a pas amené une amélioration marquée de la tendance du change sur Paris. Au moment où elle fut annoncée, l'on apprit que, d'autre part, le Fonds de stabilisation des changes, en vue de renforcer ses moyens d'action, avait acquis 3 milliards d'or de la Banque de France. Ce recul du franc français provoqua par ricochet un glissement à peu près parallèle des autres devises cotées sur notre place. La livre sterling est descendue de belgas 29,13375 à belgas 28,9750. Le dollar, qui se trouvait à la fin de la quinzaine passée à belgas 5,9385, point de sortie de l'or vers New-York, est revenu à belgas 5,92825. Le cours du florin s'est détendu de belgas 325,27 à belgas 324,64. Le change sur Zurich cote en ce moment belgas 135,40 contre belgas 136,27 il y a deux semaines. Le reichsmark, après avoir été négocié à 239 belgas, s'est effrité jusqu'à belgas 238,65. La lire italienne a été cotée successivement belgas 31,2110, 31,2256, 31,25 et 31,20124, pour les besoins de l'accord de paiements entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et l'Italie. Le groupe des changes scandinaves a, comme d'habitude, évolué dans le même sens que la livre sterling. Le Stockholm est passé de belgas 150,25 à belgas 149,40, l'Oslo de belgas 146,45 à belgas 145,50 et le Copenhague de belgas 130,10 à belgas 129,40. La couronne tchécoslovaque a oscillé de belgas 20,71 à belgas 20,74. Le zloty, après s'être élevé de belgas 112,20 à belgas 112,65, s'est fixé à belgas 112,30. L'escudo a été traité au plus haut à belgas 26,45, au plus bas à belgas 26,35.

A terme, le franc français a subi au cours de la quinzaine des départs relativement lourds. La perte pour trois mois a atteint belga 0,92 pour 100 francs français. Pour une même période, 100 florins valent en ce moment belga 0,40 de moins qu'au comptant et la livre sterling, belga 0,0525. Le dollar ainsi que le franc suisse, ont été traités généralement à un cours voisin de celui du comptant.

Les offres d'argent à court terme ont été très abondantes et ont trouvé difficilement contre-partie, malgré les taux extrêmement bas proposés. Hors banque, l'escompte a valu 1 p. c., taux plutôt nominal.

Le 6 février 1937.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Pendant la période du 18 janvier au 4 février 1937, le marché des actions a été l'objet d'un excellent courant d'affaires. La hausse n'est cependant plus générale et certains cours sont entamés par des réalisations. Au compartiment des Emprunts de l'Etat, il y a lieu de signaler tout spécialement la forte étape franchie par le 3 p. c. (1^{re} et 2^e séries) qui passe de 86 à 90,25 p. c. et la remarquable fermeté de la Rente Unifiée 4 p. c. dont le cours atteint 101,35 p. c.

Ci-après le tableau comparatif des cours pratiqués respectivement les 4 février et 18 janvier :

Aux **rentes** : 3 p. c. Dette Belge 2^e série, 90,25-86; 3 p. c. Dette Belge 4^e série, 100,75-100; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 1^{re} série, 101,35-100,65; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 2^e série, 101,35-100,65; 3 1/2 p. c. Bons du Trésor à cinq ans, 106,45-106,50; 4 p. c. Emprunt belge à lots 1932, 594-597; 4 p. c. Emprunt belge à lots 1933, 1189-1200; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 262-261; 4 p. c. Dommages de Guerre 1922, 284-286; 4 p. c. Dommages de Guerre 1923, 574-571; action privilégiée 6 p. c. Société Nationale des Chemins de fer belges (tranches suisse et hollandaise), 591-583; action privilégiée 4 p. c. idem (tranche belge), 507,50-504.

Aux **assurances et banques** : Assurances Générales sur la Vie, 6650-6800; Banque d'Anvers, 1400-1460; Banque Belge d'Afrique série A, 485-525; Banque du Congo Belge, 1425-1480; Banque Nationale de Belgique se répète à 1875; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 2610-2650; Brufina, 960-1030; Compagnie Chimique et Industrielle de Belgique, 1525-1490; Cofinindus, 650-625; Financière des Colonies, 356,25-332,50; part de réserve Société Générale de Belgique, 4585-4900.

Aux **entreprises mobilières et immobilières, hypothécaires et hôtelières** : Immobilière de Belgique, 890-887,50; Immobilière Bruxelloise, 4225-3600.

Aux **chemins de fer et transports par eau** : action de dividende Braine-le-Comte à Gand, 6075-6029; Compagnie Chemins de fer de Chimay, 2260-2125; action ordinaire Chemins de fer du Katanga, 323,75-280; action de jouissance idem, 690-580; part sociale Union Financière et Maritime, 657,50-575; action de jouissance Welkenraedt, 25125-22525.

Aux **tramways, chemins de fer économiques et vicinaux** : action de dividende Bruxellois, 5500-5650; 1/20 de part de fondateur Buenos-Ayres, 600-475; part sociale Le Caire, 545-500; action de dividende Pays de Charleroi, 950-930; 1/100 de part de fondateur Rosario, 500-375.

Aux **entreprises de tramways et d'électricité (trusts)** : action ordinaire Centrale Industrielle Electrique, 1570-1450; part sociale Chemins de fer et Entre-

prises, 812,50-872,50; 1/10 de part de fondateur Electrafina, 607,50-645; action de capital Electrobél, 2380-2470; part de fondateur Electroraíl, 3950-3990; action privilégiée Engetra, 1100-1160; part sociale Orientale d'Electricité, 535-560; Traction et Electricité, 1675-1750; action ordinaire Sofina, 11875-11975.

Aux entreprises de gaz et d'électricité : Société Bruxelloise du Gaz, 1750-1725; part bénéficiaire Electricité du Bassin de Charleroi, 995-1090; 1/10 de part de fondateur Electricité du Borinage, 3350-3550; 1/10 de part de fondateur Electricité de l'Est de la Belgique, 5725-6125; 1/100 de part de fondateur Intercommunale Belge d'Electricité, 1755-1870; 1/10 de part de fondateur Electricité du Nord de la Belgique, 7425-7550; part sociale Electricité de Rosario, 1050-995; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 11850-12050

Aux industries métallurgiques : part sociale Angleur-Athus, 685-642,50; action de capital Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi, 702,50-575; action de dividende Câbleries et Corderies du Hainaut, 3575-3590; Cockerill, 1400-1375; action de capital Fabrique de Fer de Charleroi, 2610-2600; part sociale La Fontainoise, 3500-3280; part sociale Forges de Clabecq, 46750-46500; Forges de la Providence, 15675-15800; Manufacture de Câbles Electriques et de Caoutchouc, 3175-3100; Métallurgique Espérance-Longdoz, 5350-5375; Ougrée-Marihaye, 1575-1520; Phénix Works, 1285-1225; Usines à Tubes de la Meuse, 5650-5900.

Aux charbonnages et fours à coke : Amercœur, 4790-4700; Beeringen, 855-775; Bonnier, 7150-6975; Centre de Jumet, 7700-7400; Gouffre, 15350-14500; Mariemont-Bascoup, 8650-8400; Nord de Gilly, 11900-11800; Sacré-Madame, 7175-7025; Wéristér, 6400-6225; Willem-Sophia, 9300-7675.

Aux zincs, plombs et mines : action de jouissance Métallurgique de Boom, 350-395; part sociale Overpelt-Lommel-Corphanie, 905-925; 1/10 d'action Vieille-Montagne série A, 3375-3510.

Aux glacières : Auvelais, 27650-28000; 1/5 d'action Charleroi, 6100-6250; Moustier-sur-Sambre, 17700-18000; Saint-Roch, 26050-25600.

Aux verreries : Hamendes, 562,50-580; part sociale Industrie Mécanique du Verre (Aniche), 445-442,50; part sociale Libbey-Owens, 820-865; Mariemont, 705-687,50.

Aux industries de la construction : action ordinaire Cannon Brand, 1930-1875; Carrières Unies de Porphyre, 5675-5725; action ordinaire Ciments de Visé, 2300-2290; action de capital Tuileries Pottelberg, 4850-4800.

Aux industries textiles et soieries : part sociale Enivaloise, 2200-2195; action de dividende Etablissements Américains Gratry, 5525-5190; La Lainière Verviers, 1700-1745; part de fondateur Etablissements Lecluse frères, 1710-1500; Linière Gantoise, 4850-4000; part sociale Soie Viscose, 1625-1720.

Aux produits chimiques : Auvelais, 665-660; part

sociale Fabrique Nationale de Produits Chimiques et Explosifs, 2330-2295; part de fondateur Industries Chimiques, 1855-1700; Oxhydrique Internationale, 537,50-540; action ordinaire Sogaz, 1930-1835; Vedrin série B, 1210-1285.

Aux entreprises coloniales : Cotonnière Congolaise 1^{re} série, 2270-2050; part de fondateur Auxiliaire Chemins de fer des Grands Lacs, 5000-5050; Géomines, 860-837,50; action privilégiée Katanga, 49875-47375; action ordinaire idem, 45100-43200; action privilégiée Kilo-Moto, 1885-1840; 1/100 de part de fondateur Milacs, 1245-1275; 1/3 d'action de dividende Simkat, 4550-4225; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 5195-5045; action de capital Ciments du Katanga, 1860-1550; Sogefor, 1180-1170; Pétroles du Congo 1^{re} série, 1165-1025; action de capital Citas, 765-780; action de capital Compagnie pour le Commerce et l'Industrie au Congo, 3735-3625; Elakat, 555-490; Shun, 220-200; Synkin (action de capital), 792,50-790.

Aux plantations : Financière des Caoutchoucs (1 à 5), 348,75-323,75; part de fondateur Hallet, 4360-3910; part de fondateur Nord de Sumatra, 1795-1465; part sociale Telok-Dalam, 270-210.

A l'alimentation : Bodega, 2325-2195; Glacières de Bruxelles, 1925-1905; Moulins La Royale, 5310-5600; part sociale Brasseries de l'Impérial, 1010-1005; part sociale Brasseries de Haecht, 2190-2210; Brasseries de Koekelberg, 3010-3200; part sociale Brasseries et Malteries Union, 975-960.

Aux industries diverses : part sociale Bougies de la Cour, 1650-1500; part sociale Couperie Belge-Américaine, 1650-1750; 1/9 d'action ordinaire De Naeyer 1990-1755; Englebert, 2530-2325; part de fondateur Grands Magasins A l'Innovation, 5150-5175; part de fondateur Etablissements Saint-Sauveur, 2055-2045.

Aux papeteries : action ordinaire Delcroix, 1810-1730; action de jouissance Pont de la Warche, 1010-1000; de Savenhem, 1455-1425; Steinbach, 1450-1350.

Aux actions étrangères : Crédit Foncier de Santa-Fé, 1380-1450; Molinos Rio de la Plata, 2890-2925; Aubrives-Villerupt, 3000-3400; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 10000-10850; part bénéficiaire Electricité de Paris, 13750-14175; Glaces et Verres Spéciaux du Nord de la France, 6150-5825; part bénéficiaire Parisienne, 2430-2625; Batangara, 1160-980; part de fondateur Exploitations aux Indes Orientales, 8000-6300; action ordinaire Royal Dutch, 72300-67300; Soengei Lipoe, 1810-1715; Arbed, 8600-8200; Chemins de fer Prince Henri, 1140-997,50.

Terme.

Arbed, 8525-8110; Banque de Paris et des Pays-Bas, 2130-2100; Barcelona Traction, 232,50-231,25; Brazilian Traction, 727,50-641,25; Chade, 2445-2240; Chemins de fer du Katanga, 320-281,25; De Beers, 2690-2430; Electrobél, 2385-2440; Géomines, 867,50-832,50; Héliopolis, 1780-1845; Pétrifina, 827,50-785; Securities, 347,50-312,50; Sidro, 332,50-320; Wagons-Lits, 166,50-143.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (2)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
<i>a) la dernière quinzaine :</i>									
21 janvier 1937	2, —	2,50	3, —	1, —	—	—	—	5,50	4,50
22 —	2, —	2,50	3, —	1, —	—	—	—	5,50	4,50
23 —	2, —	2,50	3, —	1, —	—	—	—	5,50	4,50
25 —	2, —	2,50	3, —	1, —	—	—	—	5,50	4,50
26 —	2, —	2,50	3, —	1, —	—	—	—	5,50	4,50
27 —	2, —	2,50	3, —	1, —	—	—	—	5,50	4,50
28 —	2, —	2,50	3, —	1, —	—	—	—	5,50	4,50
29 —	2, —	2,50	3, —	1, —	—	—	—	5,50	4,50
30 —	2, —	2,50	3, —	1, —	—	—	—	5,50	4,50
1 ^{er} février 1937	2, —	2,50	3, —	1, —	—	—	—	5,50	4,50
2 —	2, —	2,50	3, —	1, —	—	—	—	5,50	4,50
3 —	2, —	2,50	3, —	1, —	—	—	—	5,50	4,50
4 —	2, —	2,50	3, —	1, —	—	—	—	5,50	4,50
5 —	2, —	2,50	3, —	1, —	—	—	—	5,50	4,50
<i>b) les derniers mois (1) :</i>									
1935	2,19	2,69	3, —	2,062	—	1,358	1,249	6,21	5,71
1936	2, —	2,50	3, —	1,324	—	—	—	5,52	4,97
1935 Novembre	2, —	2,50	3, —	1,875	—	—	—	6, —	5,50
Décembre	2, —	2,50	3, —	1,875	—	—	—	6, —	5,50
1936 Janvier	2, —	2,50	3, —	1,520	—	—	—	5,75	5,25
Février	2, —	2,50	3, —	1,448	—	—	—	5,50	5, —
Mars	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
Avril	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
Mai	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
Juin	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
Juillet	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
Août	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
Septembre	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
Octobre	2, —	2,50	3, —	1,292	—	—	—	5,50	5, —
Novembre	2, —	2,50	3, —	1, —	—	—	—	5,50	4,95
Décembre	2, —	2,50	3, —	1, —	—	—	—	5,50	4,50
1937 Janvier	2, —	2,50	3, —	1, —	—	—	—	5,50	4,50

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux en vigueur à la fin de chaque mois, ou des moyennes mensuelles en ce qui concerne les taux « hors banque » et les taux du « call money ».

(2) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

II. — Taux des dépôts en banque au 5 février 1937.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte à 15 jours de préavis	Comptes de dépôts à :					Caisse Gén. d'Épargne et de Retraite	
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au delà de 20.000 fr.
Banque de la Société Générale ..	0,50	1, —	—	1,40	1,60	1,75	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	0,50	1, —	1, —	1,40	1,60	1,75	—	—	—	—
Caisse de Reports	0,50	1,05	—	—	—	—	—	—	—	—
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	0,50	1,10	1,10	1,65	1,80	1,90	2,75	—	—	—
Société Belge de Banque	0,50	1, —	1, —	1,40	1,60	1,75	—	—	—	—
Société Nation. de Crédit à l'Ind.	—	—	—	—	2, —	2,25	2,50	2,50	—	—
<i>Caisse Gén. d'Épargne et de Retr.</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	3, —	2, —

N. B. — Les taux ci-dessus sont donnés nets d'impôts.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES.

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES 1 £ = 48,611 b.	PARIS	NEW-YORK (cable) 1 \$ = 5,8986 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 401,508 b.	ZURICH	MADRID 100 P. = 192,736 b.	MILAN 100 lit. = 31,0492 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 267,689 b.	OSLO 100 cr. = 267,689 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 267,689 b.	PRAQUE 100 Kc. = 20,719 b.	MONTEREAL 1 \$ = 9,9888 b.	BERLIN 100 M. = 237,946 b.	VARSOVIE 100 zl. = 112,056 b.	BUCAREST 100 lei = 5,9748 b.	LISBONNE
21 janvier 1937.	29,13375	27,70125	5,9385	325,22	136,27	(2)	(1)	150,25	146,45	130,10	20,72	5,9325	238,93	112,475	(2)	26,45
22 —	29,11	27,68	5,9390	325,27	135,98	—	31,25	150,20	146,30	130,—	20,71	5,935	239,—	112,50	4,37	26,44
25 —	29,115	27,68625	5,93625	325,07	135,85	—	31,25	150,125	146,275	130,—	20,73	5,929	238,775	112,35	4,37	26,44
26 —	29,125	27,695	5,935	325,02	135,725	—	31,25	150,175	146,35	130,04	20,74	5,9285	238,80	112,50	4,37	26,38
27 —	29,0775	27,65	5,9335	324,98	135,73	—	31,25	149,90	146,075	129,825	20,71	5,929	238,80	112,475	4,37	26,39
28 —	29,0875	27,66125	5,9355	325,04	135,70	—	31,25	149,975	146,05	129,825	20,72	5,9295	238,80	112,50	4,37	26,37
29 —	29,065	27,65	5,9325	324,89	135,65	—	31,25	149,95	146,05	129,825	20,73	5,93	238,90	112,50	4,37	26,37
1 février 1937.	29,03875	27,6575	5,932	324,825	135,80	—	31,20124	149,80	145,925	129,70	20,73	5,9305	238,88	112,65	4,37	26,33
2 —	29,04	27,65125	5,929	324,67	135,75	—	31,20124	149,75	145,90	129,65	20,73	5,9270	238,80	112,475	4,37	26,34
3 —	29,065	27,65	5,9315	324,79	135,70	—	31,20124	149,86	146,10	129,80	20,73	5,9325	238,725	112,45	4,37	26,39
4 —	29,0475	27,635	5,931	324,79	135,65	—	31,20124	149,80	145,95	129,675	20,73	5,9340	238,70	112,475	4,37	26,39
5 —	28,975	27,55	5,92825	324,64	135,40	—	31,20124	149,40	145,50	129,40	20,71	5,929	238,65	112,30	4,36	26,35

(1) Lire italienne : cours pour exécution de l'article 3 de l'arrêté royal du 11 décembre 1935.

(2) Sans affaires.

II. — Moyennes annuelles et mensuelles.

	Londres	Paris	New-York (cable)	Amsterdam	Zurich	Madrid	Milan	Stockholm	Berlin
1935 3 premiers mois ..	20,737	28,248	4,2798	289,69	138,71	58,572	36,219	107,—	171,64
9 derniers mois ..	29,114	39,063	5,9183	400,81	192,47	80,95	48,501	150,13	238,42
1936 9 premiers mois ..	—	39,051	—	401,842	192,821	79,568	46,794	—	—
3 derniers mois...	—	27,594	—	320,378	136,195	—	31,190	—	—
annuelle	29,386	—	5,912	—	—	—	—	151,512	238,39
1935 Novembre	29,148	38,965	5,9172	401,24	191,94	80,758	48,068	150,30	238,02
Décembre	29,236	39,137	5,9313	402,01	192,25	81,13	47,83	150,73	238,66
1936 Janvier	29,298	39,128	5,908	402,59	192,87	81,08	47,397	151,05	238,60
Février	29,347	39,208	5,8707	403,05	193,90	81,24	47,205	151,32	238,76
Mars	29,279	39,075	5,8897	402,64	193,31	80,97	46,999	150,98	238,22
Avril	29,228	38,964	5,913	401,37	192,58	80,74	46,637	150,69	237,92
Mai	29,347	38,872	5,9036	399,36	191,12	80,595	46,417	151,31	238,02
Juin	29,707	38,999	5,916	400,41	191,79	80,76	46,522	153,16	238,38
Juillet	29,719	39,187	5,919	402,94	193,64	80,99	46,660	153,22	238,68
Août	29,809	39,055	5,9312	402,73	193,32	78,281	46,728	153,68	238,61
Septembre	29,836	(1) 38,969	5,920	(1) 401,49	(1) 192,86	71,459	46,583	153,83	(2) 238,15
Octobre	29,097	27,671	5,9378	318,57	136,55	sans affaires	31,276	150,04	239,04
Novembre	28,910	27,494	5,916	319,59	136,—	sans affaires	31,159	149,09	238,10
Décembre	29,043	27,618	5,917	322,97	136,04	sans affaires	31,134	149,76	238,19
1937 Janvier	29,113	27,686	5,9313	324,84	136,07	sans affaires	31,219	150,14	238,75

(1) Paris, Amsterdam, Zurich : La moyenne du mois tient uniquement compte des cours du 1^{er} au 25 septembre inclus. Du fait de la dévaluation annoncée, les cours ont fortement baissé depuis le 28 septembre.

(2) Berlin : Nous n'avons pas compris dans les moyennes, les cours du 28 au 30 septembre.

III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS		POUR 100 FR. SUISSES	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
à 1 mois :										
21 janvier 1937	D 0,02	D 0,0175	—	—	D 0,14	—	D 0,002	D 0,002	D 0,35	—
22 —	—	D 0,02	—	—	D 0,17	D 0,002	—	—	D 0,35	—
23 —	D 0,025	D 0,02	D 0,28	D 0,24	D 0,0025	—	—	—	D 0,35	—
25 —	—	D 0,0225	D 0,24	—	D 0,002	—	—	—	D 0,35	—
26 —	D 0,02	—	D 0,23	D 0,21	D 0,002	D 0,001	D 0,35	D 0,20	—	—
27 —	D 0,018	D 0,014	D 0,38	D 0,35	—	D 0,0005	D 0,30	—	—	—
28 —	D 0,016	D 0,014	D 0,38	—	D 0,0015	D 0,0005	D 0,30	D 0,20	—	—
29 —	—	D 0,016	D 0,30	—	—	D 0,0005	—	D 0,20	—	—
30 —	D 0,018	D 0,014	D 0,35	D 0,30	D 0,0005	D 0,0005	D 0,20	—	—	—
1 février 1937	D 0,0225	D 0,0175	D 0,23	D 0,21	—	pair	D 0,20	—	—	—
2 —	D 0,02	—	D 0,22	—	—	D 0,0005	—	D 0,10	—	—
3 —	D 0,0175	—	D 0,30	D 0,28	D 0,001	—	—	D 0,10	—	—
4 —	D 0,02	D 0,0175	D 0,29	D 0,29	D 0,0015	—	—	D 0,10	—	—
5 —	—	D 0,018	D 0,40	—	—	D 0,0005	D 0,20	—	—	—
à 3 mois :										
21 janvier 1937	D 0,068	D 0,06	D 0,57	D 0,55	D 0,008	—	D 0,85	—	D 0,40	pair
22 —	—	D 0,06	D 0,59	D 0,57	D 0,006	—	D 0,80	D 0,70	D 0,15	pair
23 —	D 0,065	D 0,06	—	D 0,68	D 0,006	D 0,005	D 0,70	D 0,60	D 0,20	pair
25 —	D 0,06	D 0,055	D 0,63	D 0,60	D 0,006	D 0,005	D 0,70	D 0,60	D 0,20	pair
26 —	D 0,057	—	—	D 0,64	D 0,005	—	D 0,70	D 0,60	D 0,20	pair
27 —	D 0,0525	D 0,0475	—	D 0,76	D 0,003	D 0,002	D 0,70	D 0,50	D 0,20	pair
28 —	D 0,055	D 0,05	D 0,78	—	D 0,001	pair	D 0,65	—	D 0,20	pair
29 —	D 0,045	D 0,04	D 0,71	—	—	pair	D 0,35	D 0,15	D 0,20	pair
30 —	D 0,0525	D 0,0475	D 0,77	D 0,75	D 0,0005	pair	D 0,35	—	D 0,20	pair
1 février 1937	D 0,060	D 0,0575	D 0,71	—	—	pair	D 0,40	D 0,10	D 0,40	pair
2 —	D 0,0625	D 0,06	—	D 0,72	D 0,004	D 0,002	D 0,40	D 0,30	D 0,40	pair
3 —	D 0,055	D 0,05	D 0,84	D 0,80	D 0,0035	—	D 0,40	D 0,30	D 0,40	pair
4 —	D 0,055	D 0,05	—	D 0,78	D 0,002	D 0,001	—	D 0,35	D 0,20	pair
5 —	D 0,0525	D 0,05	D 0,92	—	—	D 0,002	D 0,40	—	D 0,20	pair

INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES (30 titres à revenu fixe, 120 titres à revenu variable).

	TITRES A REVENU FIXE					TITRES A REVENU VARIABLE												
	Dette belge directe et indirecte	Emprunts provinces et commun.	Obligations 4 % impôt 16,50 %	Obligations 6 % net d'impôts	Tous TITRES A REVENU FIXE	Banques	Entrepr. immobil., hypothéc. et hôtelières	Tramw., ch. de fer économ et vicinaux	Tramw. et électricité (Trusts)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zinc, plomb, mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Divers	Tous TITRES A REVENU VARIABLE
Indice p. r. au mois précédent																		
1937 4 janvier.....	101	101	101	100	101	107	109	104	107	104	112	116	126	96	118	113	105	109
1937 1 ^{er} février (*).....	102	101	104	101	102	102	107	111	112	108	103	106	112	108	111	107	114	107
Indice p. r. au 1 janvier 1938																		
1935 2 décembre.....	119	134	140	110	123	31	33	27	28	55	52	80	22	63	29	27	31	37
1936 2 janvier.....	121	134	141	107	123	31	35	28	30	55	57	98	24	64	31	28	32	39
3 février.....	124	134	143	107	124	34	36	30	33	58	69	97	30	69	36	31	37	43
2 mars.....	124	134	143	108	124	34	36	31	33	57	75	98	30	69	35	34	37	44
1 ^{er} avril.....	124	134	142	108	124	33	34	29	32	55	70	93	28	68	33	31	35	41
1 ^{er} mai.....	125	134	140	107	124	31	33	28	29	52	63	89	23	66	29	28	33	38
2 juin.....	125	135	141	108	125	31	33	28	29	52	64	91	23	70	29	28	33	38
1 ^{er} juillet.....	126	136	141	107	125	30	31	28	28	48	59	87	22	71	29	29	33	37
3 août.....	127	136	142	108	126	27	31	27	24	45	51	83	18	66	26	26	31	33
1 ^{er} septembre.....	128	137	141	107	125	29	31	27	25	46	56	86	19	66	26	26	30	34
1 ^{er} octobre.....	128	137	140	109	126	30	32	29	27	52	67	98	23	75	30	30	33	38
3 novembre.....	129	136	140	108	125	32	32	29	27	52	69	115	25	81	33	34	33	40
1 ^{er} décembre.....	129	136	141	108	126	32	31	29	27	53	74	115	28	85	35	36	37	42
1937 4 janvier.....	130	137	143	109	127	35	34	30	29	56	83	134	36	82	41	40	39	45
1 ^{er} février.....	133	138	148	110	129	36	37	33	32	60	86	142	40	89	46	43	44	49

(*) Les indices de 1936 des titres à revenu variable ont été corrigés d'après les résultats du calcul de l'indice annuel au 4 janvier 1937.

RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS.

DATES	Rente belge, 3 p. c., 2 ^e série net d'impôts		Dette unifiée, 4 p. c., net d'impôts		Dommages de guerre 1922 (*)		Congo 1906, 4 p. c., net d'impôts		Congo 1896, 4 p. c., net d'impôts	
	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement
1934 2 janvier.....	67,—	4,48	—	—	224,—	5,58	61,—	6,56	61,50	6,52
1935 2 janvier.....	74,—	4,05	—	—	248,50	5,03	75,—	5,33	74,—	5,41
1935 2 décembre.....	77,—	3,90	92,—	4,35	254,—	4,13	91,—	4,40	90,50	4,42
1936 2 janvier.....	78,75	3,81	93,55	4,28	258,—	4,07	91,50	4,37	92,50	4,32
3 février.....	80,50	3,73	95,85	4,17	264,—	3,98	94,—	4,26	93,60	4,27
2 mars.....	80,25	3,74	96,55	4,14	264,—	3,98	93,50	4,28	93,35	4,28
1 ^{er} avril.....	79,—	3,80	96,325	4,15	256,—	4,10	91,75	4,36	91,60	4,37
1 ^{er} mai.....	80,—	3,75	97,—	4,12	262,—	4,01	92,15	4,34	93,—	4,30
2 juin.....	79,50	3,77	97,45	4,10	263,50	3,98	93,20	4,29	93,75	4,27
1 ^{er} juillet.....	80,25	3,74	97,925	4,08	269,—	3,90	94,45	4,23	94,50	4,23
3 août.....	79,25	3,79	99,775	4,01	270,—	3,89	96,50	4,15	96,25	4,16
1 ^{er} septembre.....	80,—	3,75	99,90	4,00	270,—	3,89	96,—	4,17	96,70	4,14
1 ^{er} octobre.....	81,—	3,70	100,075	4,00	267,50	3,93	97,50	4,10	97,50	4,10
3 novembre.....	81,75	3,67	100,20	3,99	271,50	3,87	96,—	4,17	97,—	4,12
1 ^{er} décembre.....	82,25	3,65	100,25	3,99	272,50	3,85	98,—	4,08	97,75	4,09
1937 4 janvier.....	84,50	3,55	100,35	3,99	279,—	3,76	98,65	4,05	99,50	4,02
1 ^{er} février.....	89,—	3,37	101,25	3,95	286,—	3,67	99,25	4,03	100,25	3,99

(*) 5 p. c. net d'impôts jusqu'au 15 mai 1935 sur la valeur nominale de 250 francs; 4 p. c. net d'impôts à partir du 16 mai 1935 sur la valeur nominale de fr. 262,50.

PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS.

PÉRIODES	Prix intérieurs (en francs par tonne métrique).										Prix à l'exportation (en £-or par tonne anglaise).					
	CHARBONS					SIDÉRURGIE					SIDÉRURGIE					
	pour foyer domestique brais. anthr. 20/30	Industriel menu demi-gras, mi-lavé	Fines à coke	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte moulage	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails
1935 Moyenne mensuelle ...	228,25	118,75	110,50	129,25	115,—	316,25	515,—	552,50	587,50	587,50	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
1936 Moyenne mensuelle ...	243,50	131,—	121,—	136,—	131,—	393,25	571,25	611,75	677,—	677,—	1.129,25	2-8-1	2-9-1	3-5-0	3-2-10	5-10-0
1935 Novembre	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Décembre	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
1936 Janvier	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Février	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	330,—	555,—	580,—	650,—	650,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Mars	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	330,—	555,—	580,—	650,—	650,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Avril	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	330,—	555,—	580,—	650,—	650,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Mai	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	330,—	555,—	580,—	650,—	650,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Juin	248,—	136,—	126,—	141,—	137,—	330,—	555,—	580,—	650,—	650,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Juillet	246,—	132,—	122,—	137,—	137,—	450,—	580,—	630,—	700,—	700,—	1.150,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Août	246,—	132,—	122,—	137,—	137,—	450,—	580,—	630,—	700,—	700,—	1.150,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Septembre	246,—	132,—	122,—	137,—	137,—	450,—	580,—	630,—	700,—	700,—	1.150,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Octobre	246,—	132,—	122,—	137,—	137,—	450,—	580,—	630,—	700,—	700,—	1.150,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Novembre	252,—	137,—	127,—	142,—	147,—	450,—	580,—	630,—	700,—	700,—	1.150,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Décembre	252,—	147,—	137,—	152,—	—	500,—	640,—	710,—	775,—	775,—	1.200,—	3-0-0	3-1-0	3-18-9	3-18-0	5-10-0
1937 Janvier	272,—	162,—	152,—	147,—	170,—	500,—	640,—	710,—	775,—	775,—	1.200,—	3-0-0	3-1-0	3-18-9	3-18-0	6-0-0

**PRIX MOYENS DES GRAINS ET AUTRES DENREES AGRICOLES
VENDUS SUR LES MARCHES REGULATEURS DE BELGIQUE (« Moniteur belge »).**

ÉPOQUES	Froment	Seigle	Avoine	Orge	Pommes de terre	Lin brut	Beurre	Laine	Œufs
	en francs par 100 kilos						en francs par kilo		en francs par pièce
1935 Moyenne mensuelle	76,56	68,32	81,63	75,63	41,15	89,84	17,90	16,18	0,52
1936 Moyenne mensuelle	109,—	83,11	89,69	87,41	45,19	97,17	18,75	18,59	0,57
1935 Octobre	89,70	71,54	88,06	76,40	36,36	92,27	19,91	17,85	0,79
Novembre	89,09	68,60	89,24	75,12	38,02	95,45	20,65	18,25	0,83
Décembre	95,58	69,75	88,72	75,40	39,61	98,35	20,58	18,06	0,79
1936 Janvier	102,38	70,77	88,01	76,44	47,60	108,26	20,97	18,10	0,68
Février	103,52	70,99	86,67	77,06	51,72	106,76	21,23	18,06	0,55
Mars	103,06	71,75	87,77	78,92	51,65	103,21	20,27	18,31	0,40
Avril	104,20	74,39	89,55	80,13	52,16	100,40	18,26	18,50	0,37
Mai	106,38	77,84	91,64	80,99	52,56	95,95	15,71	17,88	0,38
Juin	106,78	79,23	91,60	81,55	58,85	94,96	15,91	16,63	0,44
Juillet	108,84	80,61	91,79	80,34	47,77	95,47	16,24	17,10	0,46
Août	113,72	85,24	87,48	88,42	39,16	88,17	16,47	18,—	0,54
Septembre	111,44	86,45	86,07	90,80	34,05	92,09	18,27	18,13	0,66
Octobre	117,36	96,04	88,74	101,52	33,85	95,99	19,01	18,70	0,79
Novembre	117,43	97,93	90,61	103,65	36,64	90,32	20,52	21,25	0,85
Décembre	123,67	106,10	96,31	109,04	36,32	94,48	22,18	22,44	0,67

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE. — I. — Industries minières et métallurgiques (1).

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS		PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES PAR BASSIN							Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL		
1935 Moyenne mensuelle	82.990	120.165	381	323	571	27	432	473	2.207	22,6	3.323
1936 Moyenne mensuelle	82.572	120.505	391	341	603	29	436	523	2.323	23,2	1.969
1935 Octobre	83.356	121.045	424	347	624	30	460	516	2.402	24,6	3.041
Novembre	84.322	122.294	365	335	585	27	400	493	2.205	22,1	2.836
Décembre	83.918	121.728	384	324	594	28	460	492	2.283	22,4	2.558
1936 Janvier	84.264	122.207	433	370	636	31	496	561	2.527	24,8	2.498
Février	83.727	121.634	381	334	610	29	452	530	2.337	23,0	2.402
Mars	82.614	120.477	439	360	629	31	470	541	2.470	24,7	2.292
Avril	83.439	120.945	434	356	632	30	470	514	2.435	24,4	2.311
Mai	82.721	120.886	393	342	603	28	447	505	2.319	23,3	2.334
Juin	81.037	119.682	197	201	366	18	231	346	1.359	13,9	2.179
Juillet	83.179	121.325	427	371	628	31	492	550	2.499	25,6	2.084
Août	82.016	120.338	412	355	629	30	334	526	2.286	23,2	1.927
Septembre	78.363	114.606	367	315	538	25	402	512	2.159	22,2	1.712
Octobre	80.910	118.623	395	367	660	33	496	568	2.518	25,4	1.491
Novembre	83.652	121.894	397	360	640	31	452	566	2.447	23,9	1.338
Décembre	84.939	123.446	420	365	659	33	481	560	2.519	23,8	1.062

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité à la fin de la période	MÉTALLURGIE. — PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis
1935 Moyenne mensuelle	391	3.644	114	792	42 (2)	255	247	5,1	192	4,5
1936 Moyenne mensuelle	423	3.743	129	802	44 (2)	267	259	5,8	204	3,4
1935 Octobre	415	3.659	132	803	41	260	255	6,0	216	4,9
Novembre	407	3.607	136	825	41	258	250	5,8	210	4,5
Décembre	424	3.721	133	824	42	270	260	5,6	204	4,5
1936 Janvier	426	3.699	136	848	42	273	268	5,7	210	4,1
Février	405	3.715	125	810	42	268	266	5,2	208	4,4
Mars	427	3.752	129	801	42	282	274	5,9	214	3,7
Avril	423	3.772	132	707	42	271	264	5,7	200	3,3
Mai	439	3.717	132	803	42	271	250	5,3	198	3,5
Juin	347	3.716	78	784	42	174	149	3,5	100	1,9
Juillet	423	3.718	138	805	41	252	245	5,4	217	3,8
Août	435	3.722	119	795	41	286	266	5,9	205	3,6
Septembre	422	3.726	112	799	42	268	269	6,2	209	2,8
Octobre	436	3.769	150	806	42	286	291	7,4	238	3,2
Novembre	432	3.798	142	832	42	280	276	6,6	213	3,5
Décembre	460	3.810	159	830	44	295	289	6,9	232	3,2

(1) Statistique du Ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la Revue du Travail.
 (2) Au 31 décembre.

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE. — II. — Industries diverses.

PÉRIODES	CORON Production semestr. de filés	LAINE		SUCRES				BRASSE- RIES Quantité de farines déclarées	DISTIL- LERIES Production d'alcools
		Condition- nements de Verviers de Dison et de l'Est (laine con- ditionnée ou simpl. pesée)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (à fin de mois)	Production		Stocks à fin de mois (sucres bruts et raffinés)	Déclara- tions en consom- mation		
				Sucres bruts	Sucres raffinés				
				(Tonnes)					(Hectol.)
1935 Moyenne mensuelle	28.714 (1) 34.536 (2)	2.230	3.491	18.517	16.616	120.750	16.552	15.938	33.057
1936 Moyenne mensuelle	30.200 (1)	2.741	3.140	18.829	16.681	126.346	17.017	16.400	33.506
1935 Octobre	34.536 (2)	2.906	3.620	73.048	20.470	78.013	19.370	14.482	35.449
Novembre		3.069	3.269	131.586	21.428	185.236	16.687	15.812	34.276
Décembre		2.234	3.461	17.024	12.598	191.137	14.441	15.355	37.482
1936 Janvier	30.200 (1)	2.645	3.421	525	12.073	182.598	13.820	14.391	34.124
Février		2.718	3.290	299	11.411	172.277	12.350	14.956	33.714
Mars		2.711	3.387	74	12.963	159.957	14.756	16.363	35.699
Avril		2.668	3.454	—	13.341	147.650	14.099	16.879	28.577
Mai		2.191	3.279	—	13.973	131.214	16.299	18.400	30.698
Juin		1.557	3.354	—	14.609	107.553	20.886	18.192	32.227
Juillet		2.667	3.255	—	18.657	75.414	24.296	17.436	36.731
Août		2.204	3.323	—	17.599	58.748	17.368	17.859	22.120
Septembre		2.835	3.038	—	19.534	33.837	17.076	16.173	37.833
Octobre		3.505	2.783	72.081	22.752	84.535	18.070	15.048	39.827
Novembre		3.888	2.537	128.077	25.019	183.323	19.089	15.049	34.671
Décembre		3.302	2.558	24.891	18.236	179.042	16.100	16.054	35.856

PÉRIODES	MARGARINE ET BEURRES ARTIFICIELS			ALLUMETTES			PÊCHE		OR BRUT	
	Production	Déclara- tions en consom- mation	Déclara- tions à l'exporta- tion	Fabrication	Destination donnée à la fabrication indig.		Ventes à la minque d'Ostende		extrait au Congo (3)	
					Consom- mation	Exportat. (avec décharge de l'accise)	Quantités	Valeurs (Milliers de francs)	Mines de Kilo-Moto	Toutes les mines (4)
	(Tonnes)			(Millions de tiges)			(Tonnes)	(Milliers de francs)	(Kilogrammes)	
1935 Moyenne mensuelle	3.818	3.796	19	4.194	1.941	2.481	1.659	6.014	589,0	1.022,0
1936 Moyenne mensuelle	4.371	4.358	8	4.603	1.823	2.740	2.013	6.958	607,8	
1935 Octobre	5.161	5.147	10	4.636	2.525	3.186	1.924	7.331	606,7	1.044,4
Novembre	4.236	4.220	11	4.337	1.454	2.591	1.635	6.460	606,4	1.022,6
Décembre	4.683	4.637	45	4.863	1.991	3.189	1.886	7.855	535,2	970,3
1936 Janvier	4.356	4.329	2	4.940	1.460	2.417	1.365	5.797	584,7	1.026,0
Février	4.228	4.238	6	3.991	1.687	2.171	1.602	6.288	566,9	1.000,1
Mars	4.502	4.486	5	4.228	1.647	2.833	2.611	7.868	536,7	975,0
Avril	4.597	4.552	13	4.132	1.423	2.469	2.033	6.892	535,8	
Mai	3.705	3.704	2	3.899	1.491	2.554	1.741	4.872	540,1	
Juin	3.928	3.923	10	3.647	1.708	2.349	1.424	5.589	578,0	
Juillet	4.305	4.292	9	4.641	2.437	2.692	1.730	7.112	667,0	
Août	3.876	3.880	7	4.696	1.985	3.292	2.492	8.321	666,5	
Septembre	4.750	4.704	11	4.742	2.117	2.735	2.604	8.476	687,0	
Octobre	4.543	4.547	14	5.657	2.203	3.128	2.371	7.918	682,4	
Novembre	4.311	4.299	11	5.252	1.713	3.259	2.255	7.230	625,7	
Décembre	5.357	5.340	8	5.407	2.002	2.977	1.930	7.134	622,7	

(1) Production du semestre du 1^{er} février au 31 juillet.

(2) Production du semestre du 1^{er} août au 31 janvier.

(3) L'or brut comprend en moyenne 80 % d'or alluvionnaire à 94 % de fin environ et 20 % d'or filonien à environ 75 % de fin.

(4) Production partielle se rapportant à 16 mines sur 19 en exploitation.

INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES. (Base : moyenne des salaires en 1933 = 100.)

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																									INDICES des salaires horaires moyens par catégories d'industrie.		
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie					Industries céramiques, briqueteries	Industries verrrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports			Gaz et électricité	biens de production	biens de consommation	Industries de
				Siderurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécan. et métalliques	Ensemble	Lln, coton, chanvre et jute					Laine, tapis, bonneterie, confection	Ensemble	Fabriques					Imprimerie et transformation	Travail des ports, camionneurs		Chemins de fer (1)	Ensemble (1)					
																									Chemins de fer (1)		Ensemble (1)		

I. — Indice des salaires horaires moyens.

1934	Juillet	94	96	93	96	98	91	94	92	96	94	96	92	91	92	94	92	95	91	98	96	95	97	93	94	98	95	94	
	Octobre	93	96	90	96	98	91	94	91	95	93	95	90	91	91	93	91	95	91	98	94	92	95	92	92	97	94	93	
1935	Janvier	93	96	88	96	98	89	93	89	94	93	95	89	88	88	94	92	92	90	96	93	92	94	94	94	98	94	91	
	Avril	91	95	86	92	95	88	90	90	94	90	94	89	86	87	93	89	90	88	96	93	88	92	89	90	98	92	90	
	Juillet	91	95	88	93	94	87	90	91	91	94	90	86	88	93	87	93	94	96	93	88	95	85	87	97	92	90		
	Octobre	92	96	89	96	95	88	92	92	94	91	93	92	87	90	95	88	96	96	96	95	88	98	91	93	95	93	92	
1936	Janvier	94	98	90	99	98	89	94	90	96	93	95	94	90	92	95	91	97	96	96	95	92	99	95	96	97	95	93	
	Avril	95	100	91	101	99	90	95	97	96	93	94	93	91	92	95	92	97	98	102	94	90	99	94	95	98	96	93	
	Juillet	*101	107	97	109	107	97	103	98	99	102	98	101	98	99	98	96	102	106	99	101	113	102	104	101	103	103	99	
	Août	*102	108	99	110	109	98	104	98	100	103	99	102	98	100	99	98	103	111	100	101	113	102	105	101	104	100	100	
	Octobre	*102	106	98	111	106	97	103	100	100	103	99	101	97	99	100	96	105	109	101	100	114	102	105	101	103	100	100	
	Décembre	*102	108	*98	114	109	97	105	100	100	104	*100	*101	97	*99	*101	96	*107	109										

II. — Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés.

1934	Juillet	95	97	95	99	98	92	96	90	95	95	95	92	91	91	94	92	93	93	97	96	94	98	—	—	97	94	94	
	Octobre	94	96	93	97	97	92	94	91	94	94	95	91	92	91	94	93	93	93	97	95	91	98	—	—	96	93	93	
1935	Janvier	93	97	93	97	98	91	93	90	94	93	94	90	88	89	94	92	92	94	97	94	91	101	—	—	96	91	92	
	Avril	92	96	90	93	95	88	91	90	94	91	94	90	86	88	93	89	91	89	97	94	89	98	—	—	96	90	91	
	Juillet	92	97	89	95	93	89	91	90	91	92	94	90	86	88	93	89	92	95	97	94	88	101	—	—	96	90	91	
	Octobre	94	96	92	97	94	91	94	90	93	92	94	96	87	91	94	91	96	97	97	95	88	103	—	—	95	92	92	
1936	Janvier	96	98	94	99	97	93	96	87	95	95	94	98	90	94	95	95	96	97	97	96	89	106	—	—	97	93	94	
	Avril	96	99	95	102	98	94	97	93	96	95	95	96	91	94	95	96	98	102	95	88	97	—	—	—	98	94	94	
	Juillet	*102	105	99	107	105	101	104	95	99	101	97	104	95	99	98	102	100	103	100	94	117	—	—	—	99	102	99	
	Août	*103	105	101	109	109	101	105	94	100	103	97	106	96	101	98	103	101	108	100	96	117	—	—	—	99	103	100	
	Octobre	*103	105	101	111	104	101	105	96	99	103	99	105	95	100	100	101	102	109	101	95	119	—	—	—	99	102	100	
	Décembre	*103	105	*102	113	108	102	107	96	101	103	*101	*105	96	*101	*101	101	*102	110										

III. — Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés.

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Siderurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécan. et métalliques	Ensemble	Industries céramiques, briqueteries	Industries verrrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports			Gaz et électricité	VARIAT. selon régimes (2)				
												Lln, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie, confection	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (1)	Ensemble (1)		I	II	III		
																													Chemins de fer (1)	Ensemble (1)
1934	Juillet	94	96	94	98	99	93	96	92	95	96	96	87	92	90	94	90	93	97	96	96	98	97	—	—	98	94	94	95	
	Octobre	94	96	90	97	98	92	95	91	93	94	96	89	93	91	93	89	89	96	96	94	99	99	—	—	98	93	94	94	
1935	Janvier	93	97	88	97	97	92	95	91	94	93	95	89	92	90	94	87	88	94	96	93	97	97	—	—	99	91	93	94	
	Avril	91	97	86	91	94	91	92	93	91	93	89	89	92	85	85	90	96	92	98	95	98	—	—	98	90	91	93		
	Juillet	92	94	87	94	94	90	92	92	91	92	94	88	90	89	93	86	89	95	96	93	100	99	—	—	98	91	91	92	
	Octobre	94	95	88	98	95	92	94	92	93	92	94	90	90	90	95	87	92	98	96	95	102	101	—	—	98	93	92	92	
1936	Janvier	96	98	89	99	98	93	96	95	95	94	95	93	94	93	95	88	92	98	96	97	102	104	—	—	99	95	94	94	
	Avril	95	98	90	101	99	93	96	98	94	94	94	93	94	93	94	88	93	100	101	96	101	96	—	—	98	95	95	94	
	Juillet	*104	105	94	112	108	103	107	103	109	107	97	101	99	100	99	100	104	101	113	117	117	—	—	102	101	101	100	100	
	Août	*105	105	96	114	109	102	107	103	111	108	99	103	103	103	101	100	107	103	114	118	—	—	—	103	103	102	101	101	
	Octobre	*106	105	96	117	108	104	109	103	111	108	100	102	102	102	102	100	101	103	105	113	120	—	—	104	103	101	100	100	
	Décembre	*106	105	*94	120	111	105	111	102	113	109	*103	*105	103	*104	*103	100	*109												

(1) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.
 (2) Régime I : variations suivant indices des prix de détail ou barèmes des prix de vente.
 Régime II : commissions paritaires ou autres organismes de conciliation.
 Régime III : décisions patronales individuelles ou offre et demande.
 (*) Indices provisoires.

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

	Animaux vivants		Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Or et argent non ouvrés et monnaies	TOTAUX		PRIX MOYEN PAR TONNE	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS, EN %
	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	(francs)		
IMPORTATIONS :														
1935 L'année	13,5	44,0	3.512	3.498	26.395	8.946	669	4.624	334,0	30.590	17.446	570		
1936 L'année	15,1	47,6	4.080	4.486	28.009	11.469	753	5.096	407,8	32.858	21.506	654		
1935 Octobre	1,9	6,1	415	435	2.318	824	66	446	32,1	2.801	1.743	622		
Novembre.....	1,4	4,3	284	338	2.278	854	51	424	25,5	2.613	1.647	630		
Décembre.....	1,1	3,7	345	368	2.419	1.005	54	414	43,7	2.819	1.834	651		
1936 Janvier.....	1,5	5,7	366	374	2.212	1.022	51	400	28,4	2.630	1.830	696		
Février.....	1,4	4,3	296	317	2.195	907	56	430	36,5	2.549	1.695	665		
Mars.....	1,3	4,2	303	335	2.293	956	69	462	35,6	2.666	1.794	673		
Avril.....	1,2	3,5	312	312	2.305	918	64	426	47,4	2.682	1.708	637		
Mai.....	1,1	3,5	332	327	2.350	912	60	424	34,0	2.743	1.701	620		
Juin.....	1,0	3,0	264	272	2.034	784	64	368	37,1	2.363	1.464	619		
Juillet.....	1,0	3,1	300	307	2.241	843	52	406	30,3	2.594	1.589	613		
Août.....	1,3	4,0	319	363	2.432	890	57	381	30,3	2.809	1.669	594		
Septembre.....	1,3	4,7	378	448	2.446	969	78	435	36,5	2.903	1.893	652		
Octobre.....	1,2	3,9	396	457	2.587	961	67	461	34,0	3.052	1.916	628		
Novembre.....	1,3	3,7	402	466	2.525	1.041	59	418	22,0	2.987	1.950	653		
Décembre.....	1,2	4,0	413	507	2.392	1.267	76	480	35,7	2.882	2.294	796		
EXPORTATIONS :														
1935 L'année	8,0	66,1	560	873	14.737	6.835	4.994	8.012	339,5	20.300	16.126	794	- 1.320	92,4
1936 L'année	6,5	67,2	627	1.084	16.332	9.059	4.875	9.514	220,1	21.841	19.944	913	- 1.561	92,7
1935 Octobre	0,6	6,1	53	88	1.523	743	477	819	32,6	2.055	1.687	821	- 56	96,8
Novembre.....	0,4	4,3	52	87	1.326	725	406	748	28,8	1.785	1.594	893	- 53	96,8
Décembre.....	0,3	3,5	48	93	1.346	693	386	749	28,0	1.780	1.566	879	- 268	85,4
1936 Janvier.....	0,5	4,1	56	90	1.357	737	373	727	21,6	1.786	1.580	885	- 250	86,3
Février.....	0,7	6,6	47	89	1.272	689	315	676	25,9	1.635	1.487	910	- 207	87,8
Mars.....	0,8	7,9	46	82	1.427	756	434	815	29,8	1.907	1.691	887	- 103	94,2
Avril.....	0,7	6,8	42	70	1.351	644	408	807	17,4	1.802	1.545	858	- 162	90,5
Mai.....	0,5	5,7	37	75	1.405	769	408	764	32,4	1.851	1.645	889	- 56	96,7
Juin.....	0,6	6,5	35	60	954	570	274	482	14,8	1.263	1.133	897	- 331	77,4
Juillet.....	0,6	6,7	45	83	1.438	775	510	848	13,0	1.994	1.725	865	+ 135	108,5
Août.....	0,4	4,2	48	83	1.555	674	446	857	11,1	2.048	1.629	795	- 40	97,6
Septembre.....	0,6	6,6	57	91	1.435	760	422	845	10,0	1.915	1.712	894	- 181	90,4
Octobre.....	0,4	5,2	66	105	1.374	763	448	888	10,5	1.888	1.772	939	- 144	92,5
Novembre.....	0,2	3,0	75	122	1.321	882	411	839	17,5	1.807	1.864	1.031	- 86	95,6
Décembre.....	0,3	3,8	73	135	1.443	1.036	426	961	16,2	1.943	2.153	1.108	- 141	93,9

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement.

DECEMBRE 1936.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement pendant le mois	Dette obligataire (2)	Coupons bruts payables pendant le mois (1)
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique.										
1. Banques	4	4	—	60.500	58.210	10.843	—	5.429	112.500	3.937
2. Assurances	1	—	1	3.490	2.448	—	704	—	—	—
3. Opérations financières	35	27	8	618.960	240.974	26.582	84.859	11.138	62.136	2.645
4. Exportations, importations	4	1	3	6.300	3.167	—	371	—	—	—
5. Commerce de fer et métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Comm. d'habil. et d'améubl.	9	7	2	179.590	172.382	18.603	53	14.157	16.000	957
7. Comm. de prod. alimentaires	14	11	3	48.924	49.864	6.712	544	2.320	3.608	213
8. Commerces divers	26	19	7	16.851	3.324	1.048	439	494	2.528	130
9. Sucrieries	3	3	—	243.718	45.071	11.769	—	10.129	15.671	940
10. Meuneries	2	2	—	1.950	4.231	2.007	—	1.205	—	—
11. Brasseries	7	5	2	51.995	11.400	3.914	148	3.492	1.100	77
12. Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Autres industr. alimentaires	9	7	2	49.689	7.070	8.561	154	6.273	8.750	490
14. Carrières	4	4	—	3.885	803	298	—	200	—	—
15. Charbonnages	1	1	—	32.500	93.877	3.052	—	2.708	63.180	3.514
16. Mines et autres industr. extr.	1	1	—	67.281	39.748	22	—	—	—	—
17. Gaz	1	1	—	12.000	623	1.610	—	1.469	13.060	684
18. Électricité	3	3	—	230.200	137.570	34.561	—	31.369	66.823	3.898
19. Constructions électriques	5	3	2	4.200	1.033	73	426	19	21.314	1.064
20. Hôtels, théâtres, cinémas	16	9	7	5.955	369	2.297	164	1.713	—	—
21. Imprimerie, publicité	9	7	2	14.153	4.863	901	37	593	1.000	60
22. Textiles (lin, cot., laine, soie)	29	22	7	72.903	34.310	7.164	5.526	3.531	7.225	391
23. Mat. art. et prod. céramiques	7	6	1	46.952	18.877	6.503	30	5.516	17.733	1.221
24. Métallurg. et constr. mécan.	30	23	7	298.908	159.752	40.049	5.198	34.144	104.851	5.977
25. Constr. (bâtim. et trav. publ.)	4	2	2	16.932	771	37	281	10	1.750	87
26. Papeteries (industries)	3	3	—	38.040	34.686	3.806	—	2.982	9.700	629
28. Produits chimiques	9	8	1	4.397	20.668	2.291	2	1.337	—	—
29. Industries du bois	3	1	2	2.500	24	29	254	5	550	33
30. Tanneries et corroiries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
31. Automobiles	1	1	—	200	90	51	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries	1	1	—	100.000	44.162	6.575	—	5.925	373	19
33. Glaceries	1	1	—	1.500	43.992	638	—	—	—	—
34. Industries diverses	18	17	1	33.267	21.820	3.047	13	1.703	70.999	3.984
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	3.250	211
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
38. Télégraphes et téléphones	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	14.175	866
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
42. Divers non dénommés	3	—	3	2.850	186	—	44	—	—	—
TOTAL...	263	200	63	2.270.590	1.161.243	203.043	99.247	147.861	618.276	32.027
B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.										
1. Banques et sociétés financ.	4	1	3	29.550	12.620	146	534	—	—	—
2. Sociétés commerciales	2	1	1	70.000	7.143	2.246	74	—	—	—
3. Sociétés industrielles	3	3	—	215.750	28.133	26.509	—	18.853	—	—
4. Sociétés agricoles	5	3	2	34.948	13.760	101	914	200	—	—
5. Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	19.616	883
TOTAL...	14	8	6	350.248	8.896	29.002	1.522	19.053	19.616	883
C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger.										
1. Sociétés d'électricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	111.497	6.690
3. Tramways	1	1	—	65.000	6.500	—	—	—	—	—
4. Plantations et sociétés colon.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sociétés diverses	5	5	—	175.798	172.462	27.578	—	22.576	22.909	926
TOTAL...	6	6	—	240.798	178.962	27.578	—	22.576	134.406	7.616
TOTAL GÉNÉRAL...	283	214	69	2.861.636	1.349.101	259.623	100.769	189.490	772.298	40.526

(1) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de décembre (milliers de francs)

Coupons d'emprunts intérieurs de l'État	82
Coupons d'emprunts de la Colonie	3.000
Coupons d'emprunts des provinces et des communes	7.051
Coupons d'emprunts d'organismes divers	4.401

TOTAL... 14.534

Coupons d'emprunts extérieurs de l'État	7.374
Coupons d'emprunts extérieurs de la Ville d'Anvers	10.674

(2) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

I. — Détail des émissions (milliers de francs).

DECEMBRE 1936.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS					AUGMENTATIONS DE CAPITAL				ÉMISSIONS		Primes d'émission	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée (*)				RÉDUCTIONS DE CAPITAL	
	anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée			coopératives et unions du crédit		(Actions)				D'OBLIGATIONS			Apports en nature (compris dans les consti- tutions et augmentations de capital)	Incorporations de réserves au capital (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		DE CAPITAL	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré	Nombre	Montant minimum	Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré	Nombre	Montant				Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
1. Banques	—	—	—	—	2	11.000	5.500	5.100	—	—	—	5.000	—	1	1.000	—	—	1	450	
2. Assurances	1	50	50	—	6	27.040	26.310	15.974	—	—	—	—	13.390	1	1.000	—	—	—	—	
3. Opérations financières	6	15.005	14.539	3	299	84.420	7.160	7.160	—	—	—	15.830	—	3	12.301	—	—	9	190.810	
4. Exportations, importations	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	100	—	—	—	—	—	—	—	
5. Commerce de métaux	4	1.735	1.735	—	—	—	—	—	—	—	—	1.624	—	—	—	—	—	—	—	
6. Commerce d'habillem. et ameubl.	20	8.020	7.957	1	40	—	—	—	—	—	—	7.193	—	2	800	—	—	—	—	
7. Commerce de prod. alimentaires	4	925	925	—	—	1	700	600	600	—	—	614	—	2	278	—	—	1	700	
8. Commerces divers	60	14.397	13.587	10	1.081	11	5.175	6.385	6.385	—	—	11.365	4.000	10	3.821	—	—	3	735	
9. Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
10. Meuneries	—	—	—	—	2	3.750	14.250	14.250	—	—	—	—	14.250	—	—	—	—	—	—	
11. Brasseries	2	1.050	1.050	—	—	8	25.853	24.342	24.342	—	—	2.824	—	—	—	—	—	1	40	
12. Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
13. Autres industries alimentaires	1	150	150	2	5	3	9.511	5.725	5.725	2	3.500	152	5.560	1	500	—	—	—	—	
14. Carrières	—	—	—	—	—	3	5.100	4.600	4.317	—	—	—	3.000	—	—	—	—	—	—	
15. Charbonnages	—	—	—	—	2	6.362	35.638	35.638	1	25.000	—	—	35.638	—	—	—	—	—	—	
16. Mines et industries extractives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	240	—	—	—	—	—	—	—	—	
17. Gaz	—	—	—	—	2	7.100	41.900	41.900	—	—	—	—	39.400	—	—	—	—	—	—	
18. Électricité	—	—	—	—	4	238.500	263.775	263.775	—	—	—	—	234.250	—	—	—	—	—	—	
19. Constructions électriques	1	10	10	—	5	19.150	12.325	6.325	—	—	—	—	2.850	—	—	—	—	1	6.375	
20. Hôtels, théâtres, cinémas	10	3.522	3.151	—	4	7.070	8.830	8.820	—	—	—	4.366	6.880	1	175	—	—	1	500	
21. Imprimerie, publicité	8	1.565	1.565	1	750	2	4.120	1.770	970	—	—	246	—	2	210	—	—	2	2.015	
22. Textiles (lin, coton, laine, soie)	9	8.500	8.326	—	—	9	29.950	93.950	93.950	—	—	6.916	96.200	2	650	—	—	2	68.260	
23. Matériaux artificiels et céramiq.	3	580	580	—	—	5	18.194	22.636	22.656	—	—	1.625	17.556	—	—	1	2.500	—	—	
24. Métallurgie et construct. mécan.	8	1.655	1.655	—	—	17	65.436	222.804	218.934	—	—	4.318	198.904	4	1.640	—	—	6	34.975	
25. Construct. (bât. et trav. publics)	5	1.050	1.050	—	—	1	3.000	7.000	7.000	—	—	598	—	1	200	—	—	1	1.500	
26. Papeteries (industries)	—	—	—	—	1	6.000	9.000	9.000	—	—	—	—	9.000	—	—	—	—	—	—	
27. Plantations et sociétés coloniales	1	200	200	—	—	1	850	500	100	—	—	—	—	1	5.000	—	—	2	133.000	
28. Produits chimiques	2	1.550	1.550	—	—	6	28.100	30.480	30.480	—	—	1.402	27.900	—	—	—	—	—	—	
29. Industries du bois	2	820	820	—	—	—	—	—	—	—	—	60	—	1	750	—	—	—	—	
30. Tanneries et corroiries	—	—	—	—	2	3.300	4.300	4.300	—	—	—	—	1.620	—	—	—	—	—	—	
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
32. Verreries et cristalleries	—	—	—	—	1	500	4.500	4.500	—	—	—	—	4.500	—	—	—	—	—	—	
33. Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
34. Industries diverses	12	2.802	2.527	—	—	5	58.250	55.225	55.225	1	210	1.763	55.225	3	65.659	—	—	1	25	
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
37. Navigation et aviation	4	1.950	1.700	2	115	—	—	—	—	—	—	200	—	1	500	—	—	1	1.000	
38. Télégraphes, téléphones	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
39. Tramways électriques	—	—	—	—	1	54.000	71.000	71.000	—	—	—	—	71.000	—	—	—	—	—	—	
40. Autobus	1	480	480	—	—	—	—	—	—	—	—	429	—	—	—	—	—	—	—	
41. Transports non dénommés	3	560	560	—	—	—	—	—	—	—	—	288	—	1	1.000	—	—	—	—	
42. Divers non dénommés	—	—	—	2	99	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOTAUX	168	66.676	64.267	21	2.389	111	722.431	983.575	961.456	5	28.950	—	66.913	883.605	37	95.484	1	2.500	32	440.375

(*) Coopératives et Unions du Crédit : 11 sociétés dissoutes au capital minimum de 682.000 francs.

**EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES
EN DECEMBRE 1936.**

II. — Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé (milliers de francs).

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Actions)			Émissions d'obligations		Primes d'émission	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré	Nombre	Capital ancien	Augm. nominale	Montant libéré	Nombre		Montant	Aportés en nature (compris dans les constitutions et augment. de capital)	Incorporations de réserves au capital (comprises dans les augment. de capital)	Liquid.		Fusions
													Montant		Montant

1° Selon le lieu où s'exerce leur activité.

En Belgique.....	167	66.476	64.067	110	721.581	983.075	961.356	5	28.950	—	66.913	883.605	90.484	2.500	307.375
En Belgique et à l'étr.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au Congo Belge.....	1	200	200	1	850	500	100	—	—	—	—	—	5.000	—	133.000
TOTAL...	168	66.676	64.267	111	722.431	983.575	961.456	5	28.950	—	66.913	883.605	95.484	2.500	440.375

2° Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé.

Jusqu'à 1 million.....	157	38.328	36.169	35	100.066	17.575	15.975	2	450	—	26.756	5.505	11.275	—	7.760
De plus de 1 à 5 millions	10	19.348	19.098	46	133.838	120.092	112.773	2	3.500	—	28.157	83.717	10.550	2.500	11.465
De plus de 5 à 10 millions.	1	9.000	9.000	16	75.557	113.603	100.403	—	—	—	12.000	84.103	10.000	—	16.275
De plus de 10 à 20 mill.	—	—	—	4	24.844	54.656	54.656	—	—	—	—	42.156	13.659	—	11.375
De plus de 20 à 50 mill.	—	—	—	6	78.350	224.150	224.150	1	25.000	—	—	224.150	50.000	—	62.500
De plus de 50 à 100 mill.	—	—	—	2	84.000	125.525	125.525	—	—	—	—	116.000	—	—	201.000
De plus de 100 millions	—	—	—	2	225.776	327.974	327.974	—	—	—	—	327.974	—	—	130.000
TOTAL...	168	66.676	64.267	111	722.431	983.575	961.456	5	28.950	—	66.913	883.605	95.484	2.500	440.375

**INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES (1).**

**RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE A L'EMPRUNT.**

PÉRIODES	Montants calculés d'après les droits d'inscription perçus (cfr. <i>Moniteur belge</i>)	PÉRIODES	OPÉRATIONS BANCAIRES CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE					
			ÉMISSIONS PUBLIQUES		Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :			
			Emprunts directs des pouvoirs publics (2)		Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires (Ouverture de crédits gagés par les impôts cédulaires et additionnels)	
			en Belgique	à l'étranger	Prélèvom. sur compte	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets
	<i>milliers de fr.</i>		<i>milliers de fr.</i>	<i>millions</i>	<i>milliers de francs</i>			
1935 Moyenne mens.	205.146	Année 1935.....	160.000	fr. fr. 700	452.204	145.942	206.355	192.920
1936 Moyenne mens.	190.488	Année 1936.....	2.301.500	£ 8,6 Kr. suéd. 20	389.835	179.622	213.976	244.513
1935 Octobre.....	238.566	1935 Novembre.....	—	—	24.292	3.817	8.907	20.846
Novembre.....	152.007	Décembre.....	60.000	—	64.066	113.231	14.162	22.834
Décembre.....	174.824	1936 Janvier.....	—	—	21.041	2.792	17.159	20.310
1936 Janvier.....	212.334	Février.....	—	£ 8,6 Kr. suéd. 20	33.128	3.023	9.258	15.661
Février.....	175.716	Mars.....	20.000	—	38.828	4.352	15.155	9.831
Mars.....	169.950	Avril.....	—	—	24.040	2.942	12.708	11.211
Avril.....	171.535	Mai.....	—	—	26.900	4.968	22.013	7.509
Mai.....	193.719	Juin.....	—	—	34.150	1.144	30.908	12.291
Juin.....	239.110	Juillet.....	—	—	30.705	2.055	15.055	14.803
Juillet.....	237.460	Août.....	400.000	—	35.899	13.912	30.084	17.438
Août.....	173.275	Septembre.....	1.375.000	—	43.687	3.421	22.590	22.654
Septembre.....	173.393	Octobre.....	—	—	48.370	3.276	12.890	21.438
Octobre.....	197.022	Novembre.....	110.000	—	27.803	2.311	16.150	58.272
Novembre.....	158.426	Décembre.....	396.500	—	25.284	135.426	10.006	33.065
Décembre.....	183.921	1937 Janvier.....	(3) 150.000	—	25.147	88.053	23.089	32.796

(1) Y compris les renouvellements au bout de 15 ans, qui se montent à environ 1 % du total, mais non compris les hypothèques légales.

(2) Dans les pouvoirs publics, on comprend, outre l'Etat, les provinces et les communes, les organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'eau, le Crédit Communal, etc.

(3) Emprunt Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, 150 millions de francs; 3 p. c.

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut distribué aux actionnaires	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
Année 1935	7.183	4.324	2.859	44.715.205	16.247.740*	2.875.215	1.219.768	2.167.319	10.292.678	504.900
Année 1936 (*)	6.917	5.108	1.809	43.155.243	16.953.338	4.109.196	1.084.566	2.811.997	10.504.477	565.938
1935 Octobre	559	369	190	4.792.791	—	312.002	161.588	204.803	785.550	44.864
Novembre	260	167	93	3.304.991	—	288.439	86.374	226.111	979.608	48.929
Décembre	277	187	90	3.266.733	—	233.804	32.036	178.288	800.769	43.034
1936 Janvier	114	93	21	508.937	283.422	67.137	2.820	43.892	1.595.677	88.355
Février	199	150	49	471.915	140.659	36.077	7.722	20.740	706.928	40.974
Mars	1.259	947	312	4.482.845	2.191.441	428.791	85.615	294.310	644.051	35.729
Avril	1.571	1.153	418	6.780.715	1.935.297	672.822	363.505	415.289	906.630	45.784
Mai	1.160	848	312	8.433.322	4.778.732	860.251	153.399	615.073	924.396	46.611
Juin	654	463	191	2.939.370	822.141	282.482	74.694	175.217	837.025	44.215
Juillet	410	301	109	5.971.791	1.460.188	473.765	104.539	398.095	1.401.242	76.602
Août	174	121	53	1.299.458	298.526	80.595	55.812	51.515	702.846	39.977
Septembre	260	191	69	1.110.356	319.304	111.187	12.670	73.374	626.554	34.328
Octobre	558	423	135	4.725.816	1.260.492	389.515	83.531	240.811	777.495	42.395
Novembre	275	204	71	3.519.082	2.114.035	446.961	39.490	296.191	609.335	30.442
Décembre	283	214	69	2.861.636	1.349.101	259.623	100.769	189.490	772.298	40.526

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.
 (*) Chiffres provisoires.

ÉMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

(Sociétés anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée.)

Tableau rétrospectif (milliers de francs).

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL (ACTIONS)				ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		ENSEMBLE DES ÉMISSIONS	PRIMES D'ÉMISSION	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS NETTES (*)	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré	Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré	Nombre	Montant			Montant nominal	Aports en nature (compris dans les constitutions et augmentations de capital)		Incorporations de réserves au capital (comprises dans les augmentat. de capital)
Année 1935	770	1.410.076	1.336.064	256	3.018.270	1.480.408	1.325.847	24	191.650	3.082.134	129.174	2.065.677	—	917.058	
Année 1936	1.085	892.696	773.493	362	2.547.536	2.511.837	2.282.444	30	236.205	3.640.738	64.687	1.235.089	1.534.020	687.740	
1935 Octobre	67	57.493	55.592	17	126.305	41.766	40.693	2	2.200	101.459	—	81.330	—	17.155	
Novembre	78	69.237	62.293	16	295.660	110.670	55.553	1	900	180.807	3.724	78.492	—	45.978	
Décembre	142	233.067	221.323	51	1.031.611	178.057	163.471	1	50.000	461.124	11.500	246.436	—	199.858	
1936 Janvier	95	78.275	63.464	14	121.622	85.397	84.597	1	6.000	169.672	3.887	118.095	—	39.853	
Février	72	41.479	38.334	20	78.974	65.811	44.002	1	34.000	141.290	—	54.623	—	61.713	
Mars	94	41.737	35.430	29	241.455	91.899	77.714	1	400	134.036	14.000	75.599	—	51.945	
Avril	75	21.318	18.330	15	194.943	112.557	103.202	1	4.500	138.375	1.750	100.134	—	27.648	
Mai	90	50.018	38.327	29	65.496	76.246	72.941	3	36.000	162.264	—	87.165	—	60.103	
Juin	116	157.945	156.633	31	410.277	121.898	72.398	4	55.350	335.193	32.500	204.718	—	112.163	
Juillet	87	97.479	84.217	19	62.567	195.563	191.191	1	15.000	308.042	500	252.581	—	38.327	
Août	59	19.484	17.013	8	8.660	37.432	37.362	6	36.200	93.116	—	34.802	—	55.773	
Septembre	65	198.747	148.017	18	60.518	59.500	58.280	1	1.000	259.247	8.750	144.347	—	71.700	
Octobre	70	31.943	22.845	33	412.683	465.630	464.928	3	7.055	504.628	3.300	13.177	445.840	39.111	
Novembre	94	87.595	86.616	35	167.910	216.329	214.373	3	11.750	315.674	—	82.915	204.575	25.249	
Décembre	168	66.676	64.267	111	722.431	983.575	961.456	5	28.950	1.079.201	—	66.913	883.605	104.155	

(*) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces.
 (1) Antérieurement, ces opérations étaient relativement peu importantes, et nous les comprenons dans les apports en nature.

RENDEMENT DES IMPOTS EN BELGIQUE (d'après le « Moniteur belge »).

1° Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux).

(Millions de francs.)

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
Année 1935	2.626	2.774	2.935	8.334	—
Année 1936	3.028	2.857	3.183	9.068	—
1935 Octobre	251	245	273	770	8.829
Novembre	243	246	253	742	7.571
Décembre	266	241	256	763	8.334
1936 Janvier	338	229	254	820	820
Février	201	225	259	685	1.505
Mars	200	233	279	712	2.217
Avril	226	232	256	714	2.932
Mai	231	231	241	703	3.635
Juin	187	222	239	649	4.284
Juillet	215	242	253	709	4.993
Août	216	242	274	732	5.726
Septembre	251	247	273	771	6.497
Octobre	278	255	303	836	7.333
Novembre	290	228	266	784	8.117
Décembre	396	269	286	950	950

2° Recettes totales d'impôts effectuées jusqu'au 31 décembre 1936 pour les exercices 1935 et 1936.

(non compris les additionnels provinciaux et communaux).

(Millions de francs.)

	Exercice 1935 (**)		Exercice 1936		Décembre 1936	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour	
					l'exerc. 1935 (**)	l'exerc. 1936
I. Contributions directes	2.620	2.914	2.211	2.099	—	396
II. Douanes et accises	2.792	2.791	2.819	2.784	—	269
dont douanes	1.456	1.468	1.554	1.480	—	137
accises	1.103	1.084	1.062	(*) 1.287	—	109
III. Enregistrement	2.936	2.592	3.181	3.080	—	286
dont enregistrement et transcr.	521	360	495	570	—	49
successions	186	192	229	224	—	18
timbre, taxe de transm.	2.187	2.005	2.419	2.244	—	216
Total ...	8.348	8.298	8.211	7.963	—	950
Différence (±) par rapport aux évaluations budgétaires		+ 50		+ 248		

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

L'exercice 1936, commencé le 1^{er} janvier 1936, se clôturera le 31 juillet 1937.

(*) Accises et taxes spéciales de consommation.

(**) Exercice clos depuis le 30 septembre 1936.

COURS DES METAUX PRECIEUX A LONDRES.

DATES	Or		Argent		Rapport or — argent
	En sh. et p. par once (2) d'or fin	En francs (1) par kg. d'or fin	En deniers par once (2) au titre stand. (222/240)	En francs (1) par kg. de fin	
1934 2 janvier	127/0	23.906,81	19 5/16	327,52	72,99
1935 2 janvier	140/10 1/2	23.822,38	24 5/8	375,15	63,50
1935 2 décembre	141/0	33.044,59	29 1/4	617,57	53,51
1936 2 janvier	141/4	33.190,87	22 3/8	473,38	70,11
3 février	140/11	33.248,76	19 13/16	421,14	78,95
2 mars	141/1 1/2	33.212,84	19 1/2	413,44	80,33
1 ^{er} avril	140/8	33.090,84	19 15/16	422,54	78,31
1 ^{er} mai	140/10	33.082,22	20 5/16	429,86	76,96
2 juin	139/2	33.076,35	19 7/8	425,56	77,72
1 ^{er} juillet	139/0 1/2	33.175,16	19 7/16	417,82	79,40
4 août	138/7 1/2	33.167,67	19 1/2	420,32	78,91
1 ^{er} septembre	138/2 1/2	33.180,40	19 11/16	425,17	78,04
1 ^{er} octobre	140/5 1/2	33.044,66	19 15/16	422,57	78,20
3 novembre	142/2	33.108,04	20 1/8	422,23	78,41
1 ^{er} décembre	141/7	33.047,59	21 1/8	444,22	74,39
1937 4 janvier	141/8	33.114,01	21 1/4	447,49	74,—
1 ^{er} février	142/0 1/2	33.153,14	20 5/16	427,12	77,62

(1) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation.
(2) L'once troy = 31,103481 grammes.

Banque Nationale de Belgique

Moyennes annuelles et mensuelles des situations hebdomadaires.
(Milliers de francs.)

DATES	Encaisse-or	Portefeuille- effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	Avances sur fonds publies	Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (Loi du 27-12-1930 et du 19-7-1932)	Billets en circulation	COMPTES COURANTS		Total des engagements à vue
						Particuliers	Trésor	
Année 1935 { jusqu'au 31 mars	12.497.675	5.874.357	724.515	1.037.962	19.796.655	3.956.095	165.065	23.917.815
Année 1935 { depuis le 1 ^{er} avril	16.881.985							
Année 1936.....	17.953.947	6.589.943	389.589	792.956	21.697.139	4.335.446	147.496	26.180.081
1935 Novembre	17.249.784	6.750.347	564.059	811.622	20.820.833	4.815.932	207.313	25.844.078
Décembre	17.334.770	6.528.958	489.433	811.622	20.668.636	4.785.032	200.288	25.653.956
1936 Janvier	17.053.199	6.295.633	441.095	801.509	20.620.771	4.325.027	129.548	25.075.340
Février	16.913.178	6.118.025	407.275	798.981	20.416.458	4.213.072	97.053	24.726.583
Mars	16.634.810	5.893.864	455.738	798.981	20.722.516	3.460.855	86.021	24.269.392
Avril	16.909.543	6.095.275	382.152	798.981	21.118.596	3.405.775	134.324	24.658.695
Mai	17.687.980	6.497.675	383.142	798.981	21.348.164	4.380.098	110.510	25.838.772
Juin	18.538.974	6.852.140	407.077	798.981	21.640.938	5.313.298	110.669	27.064.905
Juillet	18.713.674	7.034.540	396.167	788.767	22.131.129	5.133.355	103.312	27.367.796
Août	18.647.240	6.983.622	373.270	786.214	22.411.337	4.689.120	112.216	27.212.673
Septembre	18.562.456	6.785.521	375.037	786.214	22.555.519	4.163.212	211.184	26.929.915
Octobre	18.620.267	6.850.273	350.525	786.214	22.569.031	4.275.057	188.713	27.032.801
Novembre	18.500.435	6.793.699	345.234	786.214	22.328.964	4.396.316	133.757	26.859.037
Décembre	18.627.093	6.838.033	362.284	786.214	22.411.035	4.323.735	318.430	27.053.200
1937 Janvier	18.484.386	6.851.348	267.144	773.512	22.507.552	3.962.683	339.057	26.809.292

